

Interstats Références



Vécu et ressenti en matière de sécurité

*Victimation, délinquance
et sentiment d'insécurité*

Rapport d'enquête

Édition 2024

Rapport d'enquête – édition 2024

Vécu et ressenti en matière de sécurité

*Victimation, délinquance
et sentiment d'insécurité*

SSMSI : 40, avenue des Terroirs-de-France 75012 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Olivier Filatriau

Auteurs : Danaé Odin-Steiner et Sandra Zilloniz

Contributeurs : Valérie Bernardi, Ulysse Boucherie, Valérie Carrasco, Théo Douguet, Marine Duval, Garance Gharbi, Louis Philbert, Alisée Hadj Larbi, Béryl Matinet, Lisa Troy, Ceren Inan

Concepteurs de l'enquête VRS 2024 : Meyssa Beddar, Olivier Filatriau, Ingrid Lefebvre-Hoang, Danaé Odin-Steiner, Isabelle Prat, Sandra Zilloniz

Nous remercions les membres du Conseil scientifique de l'enquête et les participants au comité de concertation de leur contribution.

Communication et édition : Cécile Berson-Prat

Conception graphique et mise en page : Drapeau Blanc

Crédit photo : © Johnny Greig / Canva Photo

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) conduit l'enquête nationale de la statistique publique Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) depuis 2022.

Cette enquête annuelle de grande ampleur s'inscrit dans le prolongement de l'enquête de victimation Cadre de vie et sécurité (CVS), réalisée entre 2007 et 2021. Le SSMSI en a piloté la refonte entre 2019 et 2021, avec l'appui de l'Insee : large concertation avec les administrations, les partenaires sociaux et les chercheurs ; création d'un conseil scientifique ; conception des questionnaires ; élaboration du protocole de collecte ; réalisation de multiples tests ; construction du processus d'exploitation et de diffusion. Ces travaux se sont également appuyés sur les enseignements de l'enquête européenne Genre et sécurité (Genese), réalisée par le SSMSI en 2021.

À l'instar de l'enquête CVS, les objectifs poursuivis restent les suivants : mesurer l'insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie ; analyser les préoccupations de la population en matière de sécurité et leurs opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité sur le territoire français. Enfin, en questionnant directement la population, l'enquête vise à refléter le plus fidèlement possible la réalité vécue sur le territoire, sans se restreindre aux personnes qui portent plainte. En cela, elle est un complément indispensable aux données provenant des sources administratives (dépôt de plaintes).

Grâce à son protocole innovant associant les différents modes d'interrogation (internet, papier, téléphone), l'enquête VRS permet de satisfaire des besoins supplémentaires, notamment de données localisées ou plus précises, tout en assurant annuellement une description détaillée des victimes et des atteintes subies ainsi que du sentiment d'insécurité et des préoccupations sécuritaires. Elle recueille en effet des données auprès d'un large échantillon : environ 200 000 personnes (contre 25 000 pour l'enquête CVS), âgées de 18 ans et plus, vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion.

Ce rapport publie une sélection de statistiques issues de la troisième édition de l'enquête VRS menée en 2024.

Il fournit notamment le nombre de victimes correspondant aux différentes atteintes suivies par l'enquête ainsi que leur évolution entre 2022 et 2023. De nombreux indicateurs présentent des hausses statistiquement significatives sur une période qui n'est plus influencée par le contexte exceptionnel de l'année 2021, laquelle était susceptible de constituer un point bas en raison des mesures prises lors de la crise sanitaire.

Il comporte également des statistiques sur la satisfaction envers les services de sécurité, en légère hausse entre 2023 et 2024 pour leur action nationale et pour leur action de proximité. Des indicateurs du sentiment d'insécurité sont également présentés, lesquels sont tous en hausse entre 2023 et 2024.

Des analyses toutes choses égales par ailleurs mettent en évidence les caractéristiques qui jouent le plus sur le fait d'être victime mais aussi d'être satisfait de l'action des forces de sécurité ou encore de se sentir en insécurité.

Enfin, l'ensemble des statistiques descriptives, et les séries longues élaborées dans le cadre du travail de raccordement des données entre les enquêtes CVS et VRS sont téléchargeables sur le site Interstats du SSMSI.

Christine Gonzalez-Demichel
Inspectrice générale de l'Insee
Cheffe du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure

AVANT-PROPOS	3
PARTIE 1 PRINCIPAUX RÉSULTATS	5
ANNEXE • Séries longues traitées dans le cadre du raccordement des données entre CVS et VRS	21
PARTIE 2 LISTE DES FIGURES DISPONIBLES SUR LE SITE INTERSTATS	27
PARTIE 3 GLOSSAIRE	31
PARTIE 4 NOTE MÉTHODOLOGIQUE	35
POUR EN SAVOIR PLUS	46



PRINCIPAUX RÉSULTATS

Principaux résultats

Cette analyse présente une synthèse des premiers résultats détaillés issus de l'édition 2024 de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) pour dénombrer les victimes de faits de délinquance (violences physiques ou sexuelles, menaces ou injures, harcèlement ou discriminations, vols, actes de vandalisme, escroqueries ou débits frauduleux, tentatives de corruption, etc.), donner leurs principales caractéristiques, évaluer le ressenti de la population en matière de sécurité et donner une mesure des évolutions observées entre les millésimes 2024 et 2023 de l'enquête, en complément des évolutions observées entre les millésimes 2022 et 2023 de l'enquête publiées en novembre 2024 (Rapport d'enquête VRS – édition 2023). L'ensemble des résultats sur lesquels cette synthèse s'appuie est disponible sur le site Interstats du SSMSI¹ (voir liste exhaustive en partie 2). Cette synthèse est complétée par un glossaire (partie 3) et une note technique explicitant les questions et choix méthodologiques (partie 4).

Les actes de vandalisme contre la voiture, les débits frauduleux et les injures sont les atteintes les plus subies en 2023

Parmi les atteintes recensées, les actes de vandalisme (hors vol ou tentative) contre la voiture, les débits frauduleux et les injures sont les plus subis en 2023 (*figure 1*) avec plus de 2 millions de personnes concernées pour chaque atteinte, ce qui représente entre 4,5 % et 5,5 % des personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

À l'inverse, les vols et les tentatives de vol de deux-roues à moteur (moto, scooter, cyclo-moteur) et les tentatives de corruption dans un cadre professionnel concernent une plus

faible proportion de la population, entre 0,4 % et 0,5 % des personnes majeures et moins de 300 000 personnes victimes au cours de l'année 2023.

Forte hausse du nombre de personnes qui se déclarent victimes entre 2022 et 2023

En 2023, de nombreux indicateurs présentent des hausses statistiquement significatives (voir note méthodologique), d'ampleur plus ou moins prononcée relativement à l'année 2022 (*figure 1*). Pour les atteintes aux biens, des séries longues établies depuis 2007 sont présentées en annexe de cette partie de l'ouvrage.

Alors que l'on notait en 2022 une forte hausse du nombre de personnes victimes de vols de deux-roues à moteur et de discriminations par rapport à l'année 2021, la tendance la plus notable de l'année 2023 concerne la hausse du nombre de personnes qui se déclarent victimes d'une violence sexuelle :

- qu'elle soit physique (viol, tentative de viol, agression sexuelle), soit +54 000 et +20 % par rapport à 2022 ;
- ou non physique (harcèlement sexuel, exhibition sexuelle et envoi d'images à caractère sexuel non sollicitées), soit +198 000 et +14 % par rapport à 2022.

Les évolutions concernant le nombre de victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec effraction (+124 000, +14 %), d'un vol, d'une tentative de vol ou d'actes de vandalisme visant la voiture, en particulier un vol ou une tentative de vol de voiture (+129 000 victimes, +31 %), de discriminations (+291 000, soit +17 %) et d'atteintes à la vie privée (diffusion d'images ou d'informations personnelles, usurpation d'identité ; +36 000, +13 %) sont également importantes.

1. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats>

Figure 1 > Atteintes subies en 2023 et évolution entre 2022 et 2023

	Nombre de victimes en milliers		Tendance d'évolution du nombre de victimes de 2022 à 2023 ⁽¹⁾	Évolution du nombre de victimes de 2022 à 2023 ⁽¹⁾	Rappel de l'évolution et de la tendance d'évolution du nombre de victimes de 2021 à 2022 ⁽²⁾
	2023	2022			
Atteintes aux personnes					
Violences physiques (hors vol)	643	603	↗	7 %	↗ (16 %)
Violences sexuelles	1 809	1 566	↗↗↗	16 %	ns
<i>violences sexuelles physiques</i>	325	270	↗↗↗	20 %	ns
<i>violences sexuelles non physiques</i>	1 621	1 423	↗↗↗	14 %	⁽³⁾
Violences conjugales	495	484	ns	ns	⁽³⁾
Harcèlement moral	1 716	1 623	↗↗	6 %	ns
Menaces	1 088	972	↗↗↗	12 %	ns
Injures	2 343	2 210	↗↗↗	6 %	↗ (8 %)
Atteintes à la vie privée	323	287	↗↗	13 %	ns
Discriminations	1 959	1 668	↗↗↗	17 %	↗ (52 %) ⁽⁴⁾
Atteintes aux biens					
Vols et tentatives de vol avec ou sans effraction (résidence principale)	1 516	1 375	↗↗↗	10 %	↗ (5 %)
<i>vols et tentatives de vol avec effraction</i>	1 013	889	↗↗↗	14 %	ns
<i>vols sans effraction</i>	616	595	ns	ns	ns
Actes de vandalisme contre le logement	1 141	1 044	↗↗↗	9 %	ns
Vols et tentatives de vol visant la voiture	1 808	1 586	↗↗↗	14 %	ns
<i>vols et tentatives de vol de voiture</i>	549	421	↗↗↗	31 %	ns
<i>vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture</i>	1 544	1 398	↗↗↗	10 %	↗ (7 %)
Actes de vandalisme contre la voiture	2 893	2 709	↗↗↗	7 %	↗ (4 %)
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	264	252	ns	ns	↗ (33 %)
Vols et tentatives de vol de vélo	853	815	ns	ns	ns
Vols					
Vols et tentatives de vol avec violence ou menace	296	280	ns	ns	ns
Vols et tentatives de vol sans violence ni menace	907	882	ns	ns	ns
Délinquance économique et financière					
Arnaques	1 838	1 664	↗↗↗	10 %	⁽⁵⁾
Débts frauduleux	2 657	2 445	↗↗↗	9 %	↗ (14 %)
Tentatives de corruption dans un cadre professionnel	188	191	ns	ns	⁽³⁾

ns : non significatif au seuil de 10 % pour les évolutions entre 2022 et 2023 et au seuil de 5 % pour les évolutions entre 2021 et 2022.

⁽¹⁾ L'évolution entre 2022 et 2023 du nombre d'individus concernés est indiquée lorsque la baisse (↘) ou la hausse (↗) est significative au seuil de 10 % (↗ : significative au seuil de 10 % ; ↗↗ : significative au seuil de 5 % ; ↗↗↗ : significative au seuil de 1 %).

⁽²⁾ L'évolution entre 2021 et 2022 du nombre d'individus concernés est indiquée lorsque la baisse ou la hausse est significative au seuil de 5 %.

⁽³⁾ Les questions relatives aux exhibitions sexuelles et à la corruption ont été modifiées lors de l'édition 2023 (cf. note méthodologique, partie 4). Les résultats ne sont donc pas directement comparables entre les éditions 2022 et 2023.

⁽⁴⁾ Il s'agit des traitements défavorables subis en raison de la couleur de peau, de l'origine, de la religion, de l'orientation sexuelle, du sexe, du handicap ou de tout autre critère. Il est possible que la forte augmentation entre 2021 et 2022 soit en partie due aux possibilités plus limitées pour la population d'accéder à certains espaces publics lors de la crise sanitaire en 2021.

⁽⁵⁾ Pas de données publiées en 2021.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Sources : SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 et 2024 (questionnaires socles) ; traitement SSMSI.

Dans une moindre mesure relativement à la population concernée, le nombre de victimes de menaces (+117 000, +12 %), d’injures (+133 000, +6 %), de harcèlement moral (+93 000, +6 %), de débits frauduleux (+212 000, +9 %), d’arnaques (+174 000, +10 %) et de violences physiques (hors vol ; +40 000, +7 %) augmentent également entre 2022 et 2023.

Les autres indicateurs de victimation présentent des évolutions non statistiquement significatives entre 2022 et 2023, c’est-à-dire que la baisse ou la progression calculée à partir des données ne repose pas sur des effectifs suffisants pour conclure qu’elle est réelle. C’est le cas pour les vols sans effraction contre le logement, les vols et tentatives de vol de vélo, les vols et tentatives de vol de deux-roues, les vols et tentatives de vol avec ou sans violence ou menace, les violences conjugales et les tentatives de corruption dans un cadre professionnel.

Toutefois, sur la période plus longue de 2021 à 2023, le nombre de victimes concernées augmente de manière significative (au seuil de 5 %) pour l’ensemble de ces atteintes, à l’exception des vols et tentatives de vol avec violence ou menace, dont la hausse n’est pas significative, ainsi que des violences conjugales et les tentatives de corruption, pour lesquelles l’indicateur n’est pas comparable sur toute la période.

Les hommes contribuent plus fortement à l’augmentation du nombre de victimes d’injures (+78 000 hommes victimes entre 2022 et 2023) et de menaces (+84 000). À l’inverse, les femmes contribuent un peu plus à l’augmentation du nombre de victimes de harcèlement moral (+59 000 femmes victimes entre 2022 et 2023) et de violences sexuelles (+48 000 pour les violences sexuelles physiques et +152 000 pour les violences sexuelles non physiques) que les hommes.

Stabilité de la part des victimes d’infractions liées au numérique

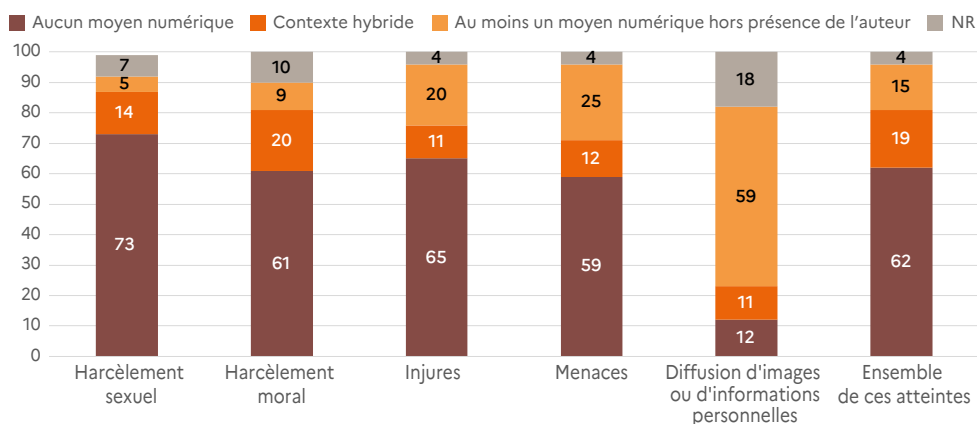
La part de personnes déclarant avoir subi une atteinte à la personne non physique (hors exhibition sexuelle et envoi d’images à caractère sexuel et non sollicitées) commise par un moyen numérique est de 34 % en 2023 (figure 2). Elle était de 35 % en 2022 et de 36 % en 2021. Cette part est plus importante parmi les victimes de diffusion d’images ou d’informations personnelles (70 %, figure 3), qui se déclarent plus souvent victimes via un moyen numérique en 2023 qu’en 2022 ou 2021, et moins élevée parmi les victimes de harcèlement sexuel (19 %). Le téléphone et les SMS sont les moyens numériques les plus souvent cités par les victimes (figure 4), comme lors des éditions précédentes de l’enquête.

Figure 2 > Infractions liées aux outils numériques (en %)

	Atteintes à la personne non physique (hors exhibition sexuelle et envoi d’images à caractère sexuel et non sollicitées)		
	2023	2022	2021
Au moins un moyen numérique hors présence de l’auteur	15	18	19
Contexte hybride	19	17	17
Aucun moyen numérique	62	61	58
NR	4	4	5

NR : non renseigné.
Lecture : En 2023, 19 % des individus victimes d’une atteinte à la personne non physique l’ont été dans un contexte hybride (par au moins un moyen numérique et en face-à-face avec l’auteur).
Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.
Sources : SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2022 - 2024 (questionnaires socles, internet et téléphone) ; traitement SSMSI.

Figure 3 > Répartition des victimes d'atteintes non physiques à la personne, selon le contexte numérique et le type d'atteinte en 2023 (en %)



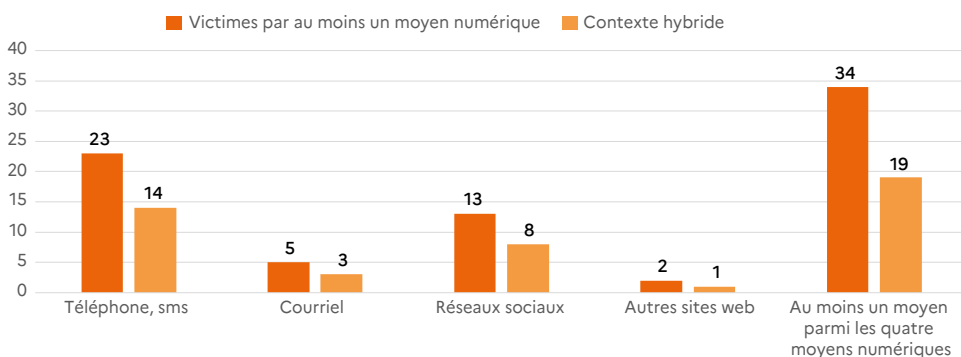
NR : non renseigné.

Lecture : 20 % des individus victimes de harcèlement moral en 2023 l'ont été dans un contexte hybride, et 9 % par le biais d'au moins un moyen numérique hors présence de l'auteur.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle, internet et téléphone) ; traitement SSMSI.

Figure 4 > Proportion de victimes d'atteintes non physiques à la personne, selon le moyen numérique utilisé en 2023 (en %)



Lecture : 5 % des individus victimes d'une atteinte non physique à la personne en 2023 l'ont été au moins par courriel (au moins un moyen numérique) tandis que 3 % l'ont été par courriel et en face-à-face (contexte hybride).

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle, internet et téléphone) ; traitement SSMSI.

Le sentiment d'insécurité progresse entre 2023 et 2024

En 2024, 15 % de la population déclarent se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité à leur domicile, 22 % dans leur quartier ou village, 42 % dans les transports, gares, stations, aéroports etc. et 21 % qu'il leur est arrivé de renoncer à sortir seuls de chez eux pour des raisons de sécurité (figure 14). Entre 2023 et 2024,

plusieurs indicateurs relatifs au sentiment d'insécurité sont en augmentation (figure 5) : on recense ainsi plus de personnes se déclarant en insécurité à leur domicile (+905 000, soit +13 %), dans leur quartier ou village (+852 000, +8 %) et dans les transports, gares, stations, aéroports etc. (+1 243 000, +6 %). Le nombre de personnes qui déclarent qu'il leur arrive de renoncer à sortir seules de chez elles est également en hausse en 2024 (+956 000, +10 %).

Figure 5 > Satisfaction envers l'action des forces de sécurité intérieure (FSI) et sentiment d'insécurité en 2024 et évolution entre 2023 et 2024

	Nombre de personnes en milliers		Tendance d'évolution du nombre de personnes de 2023 à 2024 ⁽¹⁾	Évolution du nombre de personnes de 2023 à 2024 ⁽¹⁾	Rappel de l'évolution et de la tendance d'évolution du nombre de personnes de 2022 à 2023 ⁽²⁾
	2024	2023			
Satisfaction envers l'action nationale des forces de sécurité	29 482	28 943	↗↗↗	2 %	↘ (2 %)
Satisfaction envers l'action de proximité des forces de sécurité	27 866	27 589	↗↗	1 %	↗ (1 %)
Sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village*	11 512	10 660	↗↗↗	8 %	↗ (14 %)
Sentiment d'insécurité au domicile*	8 072	7 168	↗↗↗	13 %	↗ (10 %)
Sentiment d'insécurité dans les transports, gares, stations, aéroports, etc.*	22 123	20 880	↗↗↗	6 %	↗ (10 %)
Renoncement à sortir seul de chez soi*	11 013	10 057	↗↗↗	10 %	↗ (12 %)

⁽¹⁾ L'évolution entre 2023 et 2024 du nombre d'individus concernés est indiquée lorsque la baisse (↘) ou la hausse (↗) est significative au seuil de 10 % (↗ : significative au seuil de 10 % ; ↗↗ : significative au seuil de 5 % ; ↗↗↗ : significative au seuil de 1 %).

⁽²⁾ L'évolution entre 2022 et 2023 du nombre d'individus concernés est indiquée lorsque la baisse ou la hausse est significative au seuil de 5 %.

* Souvent ou de temps en temps.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Sources : SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 et 2024 (questionnaire socles, internet) ; traitement SSMSI.

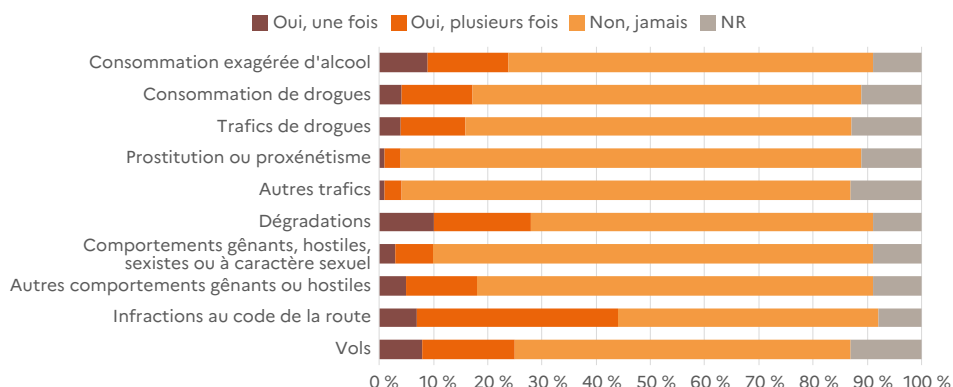
Ces indicateurs étaient déjà en hausse en 2022 relativement à 2021. Pour plus de profondeur historique, des séries longues depuis 2010 sur le sentiment d'insécurité et la satisfaction de la population envers les forces de sécurité sont présentées en annexe de cette partie 1 de l'ouvrage.

Interrogées sur les phénomènes gênants dans leur quartier ou leur village, les personnes mentionnent le plus souvent les infractions au code de la route (rodéos, excès de vitesse, stationnements illégaux, etc.) avec 44 % d'entre elles déclarant en avoir été témoins une ou plusieurs fois au cours des douze derniers mois en 2024 (figure 6). Viennent ensuite les dégradations (portes d'entrée fracturées, voitures incendiées/vitres brisées, vandalisme, tags, casses, détériorations, etc.),

les vols (cambriolages, vols à l'arraché, vols de véhicule, etc.) et les phénomènes liés à la consommation exagérée d'alcool (menaces, agressions, bagarres, etc.) qui concernent chacun environ une personne sur quatre. Les résultats sont très similaires à ceux de l'édition précédente de l'enquête.

Une analyse territoriale menée sur les données de l'édition 2022 de l'enquête VRS montrait l'existence d'un lien entre l'observation de phénomènes délinquants ou d'incivilités et le sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village (Karmous, 2024). Ainsi, les habitants des départements déclarant observer plus fréquemment des actes délinquants ou des incivilités dans le quartier ou le village se disent plus souvent ressentir de l'insécurité dans leur quartier ou leur village.

Figure 6 > Récurrence des phénomènes délinquants ou gênants observés dans le quartier ou le village en 2024 (en %)



NR : non renseigné.

Lecture : 37 % des personnes déclarent avoir observé plusieurs fois des infractions au code de la route dans leur quartier ou village au cours des 12 derniers mois.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle internet) ; traitements SSMSI.

Peu de victimes portent plainte

La majorité des victimes ne déclarent pas les actes subis auprès des forces de sécurité (*figures 7 à 10*). Cependant, les taux de dépôt de plainte varient de manière importante selon l'atteinte considérée. Probablement parce que les victimes souhaitent obtenir un remboursement auprès de leur assurance ou espèrent retrouver les objets volés, ils sont plus élevés concernant les atteintes aux biens (*figure 7*) que pour les atteintes à la personne (*figure 8*) et en particulier si les faits impliquent le vol d'un objet. Ainsi, parmi les victimes d'un vol de voiture et celles d'un vol avec effraction visant leur logement en 2023, 57 % d'entre elles ont porté plainte auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie (*figure 7*).

Ces taux chutent considérablement dans le cadre de simples tentatives (respectivement 24 % et 27 %), mais restent supérieurs aux taux de dépôt de plainte des personnes victimes d'un vol de vélo (16 % en cas de vol et 5 % en cas de tentative de vol) ou victimes d'un acte de vandalisme visant leur logement (11 %) ou visant leur voiture (11 % également).

Quelle que soit l'atteinte à la personne concernée, moins d'une victime sur cinq

porte plainte dans un commissariat ou une gendarmerie, à l'exception des violences physiques (21 %, *figure 8*). Les taux de victimes ayant déposé plainte sont particulièrement faibles pour les atteintes les plus fréquentes comme les injures (5 %), le harcèlement moral (7 %) et les violences sexuelles non physiques (harcèlement sexuel, exhibition sexuelle ou envoi d'images à caractère sexuel et non sollicitées) (2 %) ou les discriminations (1 %). Toutefois, les victimes de violences sexuelles physiques, moins nombreuses, effectuent également peu cette démarche (6 %).

Les victimes qui n'ont pas déclaré les faits donnent le plus souvent les mêmes raisons quelle que soit l'atteinte concernée (*figure 11*). Ainsi, les raisons principales invoquées par la plupart des victimes sont les suivantes : cela n'aurait servi à rien, ou bien l'atteinte subie n'était pas assez grave pour être signalée, ou encore elles pensaient ne pas être prises au sérieux par la police ou la gendarmerie ou ont préféré trouver une autre solution.

Ces constats sont très proches de ceux établis à partir des éditions précédentes de l'enquête, soit 2022 et 2023. On note ainsi peu d'évolution dans les déclarations relatives au recours à la plainte déposée auprès des services de police et de gendarmerie sur la période.

Figure 7 > Atteintes aux biens des ménages en 2023 (en %)

	Proportion de personnes du ménage victimes	Proportion de personnes du ménage victimes parmi les personnes de l'unité urbaine de Paris	Proportion de personnes du ménage victimes parmi les personnes vivant hors unité urbaine	Part de victimes dont le ménage a porté plainte		
				Ensemble	Vol	Tentative
Vols et tentatives de vol avec ou sans effraction (résidence principale)	2,9	3,9	2,0	36	40	27
vols et tentatives de vol avec effraction	1,9	2,8	1,2	41	57	27
vols sans effraction	1,2	1,4	0,9	26	26	-
Actes de vandalisme contre le logement	2,2	3,0	1,1	11	-	-
Vols et tentatives de vol visant la voiture	3,5	4,9	2,2	24	29	20
vols et tentatives de vol de voiture	1,0	1,6	0,8	33	57	24
vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture	2,9	4,2	1,8	22	25	17
Actes de vandalisme contre la voiture	5,5	6,6	3,7	11	-	-
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	0,5	0,8	0,2	27	39	18
Vols et tentatives de vol de vélo	1,6	2,7	0,6	12	16	5

Lecture : En 2023, 1,0 % des personnes âgées de 18 ans et plus déclarent que leur ménage a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture. Parmi ces victimes, 33 % disent avoir déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie : 57 % s'il s'agissait d'un vol, 24 % en cas de tentative.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

À autres caractéristiques comparables, les femmes sont plus touchées par les violences sexuelles, les hommes par les vols ou tentatives de vol avec violence physique ou menace et les menaces

Certaines catégories de population sont plus touchées par les atteintes recensées dans l'enquête, selon des constats similaires aux précédentes éditions.

Les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes parmi les victimes de violences sexuelles (physiques ou non physiques) et parmi les victimes de violences conjugales (respectivement 85 %, 85 % et 76 % des victimes en 2023, *figure 8*). Elles

déclarent également plus souvent avoir subi du harcèlement moral (64 %). Relativement aux hommes ayant des caractéristiques comparables (en termes d'âge, de niveau de vie, de diplôme, de situation dans l'emploi ou de famille, de lien à la migration, d'orientation sexuelle etc.), les femmes ont une probabilité près de 5 fois supérieure de déclarer des violences sexuelles, physiques et non physiques (*figure 12*). En revanche, elles déclarent moins souvent que les hommes des vols ou tentatives de vol avec violence physique ou menace (34 %) et des menaces (41 %) (*figures 9 et 8*). À caractéristiques comparables, la probabilité pour une femme de déclarer ce type de violences est alors réduite respectivement de 60 % et 40 % (*figures 12 et 13*).

Figure 8 > Atteintes aux personnes en 2023 (en %)

	Proportion de victimes	Proportion de victimes parmi les personnes âgées de 18 à 24 ans	Proportion de victimes parmi les personnes âgées de 65 à 74 ans	Proportion de victimes parmi les personnes de l'unité urbaine de Paris	Proportion de victimes parmi les personnes vivant hors unité urbaine	Part des femmes parmi les victimes	Part des victimes ayant porté plainte
Violences physiques (hors vol)	1,2	3,4	0,3	1,0	1,1	47	21
Violences sexuelles	3,5	12,5	0,3	4,8	2,4	84	3
<i>violences sexuelles physiques</i>	0,6	3,2	0	0,9	0,4	85	6
<i>violences sexuelles non physiques</i>	3,1	10,9	0,3	4,2	2,1	85	2
Violences conjugales	0,9	2,3	SD	1,1	0,7	76	16
Harcèlement moral	3,3	6,4	0,9	3,6	2,7	64	7
Menaces	2,1	3,7	0,5	2,1	1,8	41	13
Injures	4,5	8,6	1,2	5,0	3,7	49	5
Atteintes à la vie privée	0,6	1,7	SD	0,6	0,6	50	14
Discriminations	3,7	9,5	0,8	6,7	2,0	55	1

SD : sous le seuil de diffusion.
Lecture : En 2023, 4,5 % des personnes âgées de 18 ans et plus déclarent avoir été victimes d’injures, dont 49 % de femmes. Parmi les victimes, 5 % ont déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.
Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.
Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

Figure 9 > Vols avec ou sans violence physique ou menace en 2023 (en %)

	Proportion de victimes	Proportion de victimes parmi les personnes		Proportion de victimes parmi les personnes vivant		Proportion de femmes parmi les victimes	Part de victimes dont le ménage a porté plainte		
		âgées de 18 à 24 ans	âgées de 65 à 74 ans	dans l'unité urbaine de Paris	hors unité urbaine		Ensemble	Vol	Tentative
Vols et tentatives de vol avec violence ou menace	0,6	1,5	0,2	0,9	0,3	34	25	33	20
Vols et tentatives de vol sans violence ni menace	1,7	3,1	1,0	3,3	1,1	52	24	35	8

Lecture : En 2023, respectivement 1,7 % des personnes âgées de 18 ans et plus et 3,1 % des personnes âgées de 18 à 24 ans déclarent avoir été victimes d’un vol ou d’une tentative de vol sans violence ni menace. Parmi ces victimes, 24 % ont déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie : 35 % en cas de vol et 8 % de tentative.
Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.
Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

Figure 10 > Débits frauduleux, arnaques et tentatives de corruption dans un cadre professionnel en 2023 (en %)

	Proportion de victimes	Proportion de victimes parmi les personnes âgées de 18 à 24 ans	Proportion de victimes parmi les personnes âgées de 65 à 74 ans	Proportion de victimes parmi les personnes de l'unité urbaine de Paris	Proportion de victimes parmi les personnes vivant hors unité urbaine	Proportion de femmes parmi les victimes	Part des victimes ayant déposé plainte
Débits frauduleux	5,1	6,5	3,5	6,0	4,8	54	11
Arnaques	3,5	5,3	2,1	3,8	3,4	53	14 ⁽¹⁾
Tentatives de corruption dans un cadre professionnel	0,4	SD	SD	0,5	0,3	31	SD

SD : sous le seuil de diffusion.

⁽¹⁾ Y compris plainte électronique THESEE.

Lecture : En 2023, respectivement 5,1 % des personnes âgées de 18 ans et plus et 6,5 % des personnes âgées de 18 à 24 ans déclarent avoir été victimes de débits frauduleux sur un compte bancaire. Parmi ces personnes, 11 % ont déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

Sans que le lien entre victimation et insécurité ne soit analysé ici, il ressort que les femmes se sentent plus souvent en insécurité que les hommes, que ce soit dans leur quartier ou village (25 % contre 19 %) ou à leur domicile (18 % contre 12 %) ou dans les transports, gares, stations, aéroports, etc. (48 % contre 36 %) (*figure 14*). En particulier, elles déclarent plus souvent que les hommes qu'il leur arrive de renoncer à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité (31 % contre 10 %). Plus préoccupées par leur sécurité, elles déclarent un peu moins souvent que les hommes être satisfaites de l'action des forces de sécurité en particulier au plan local (51 % contre 56 %).

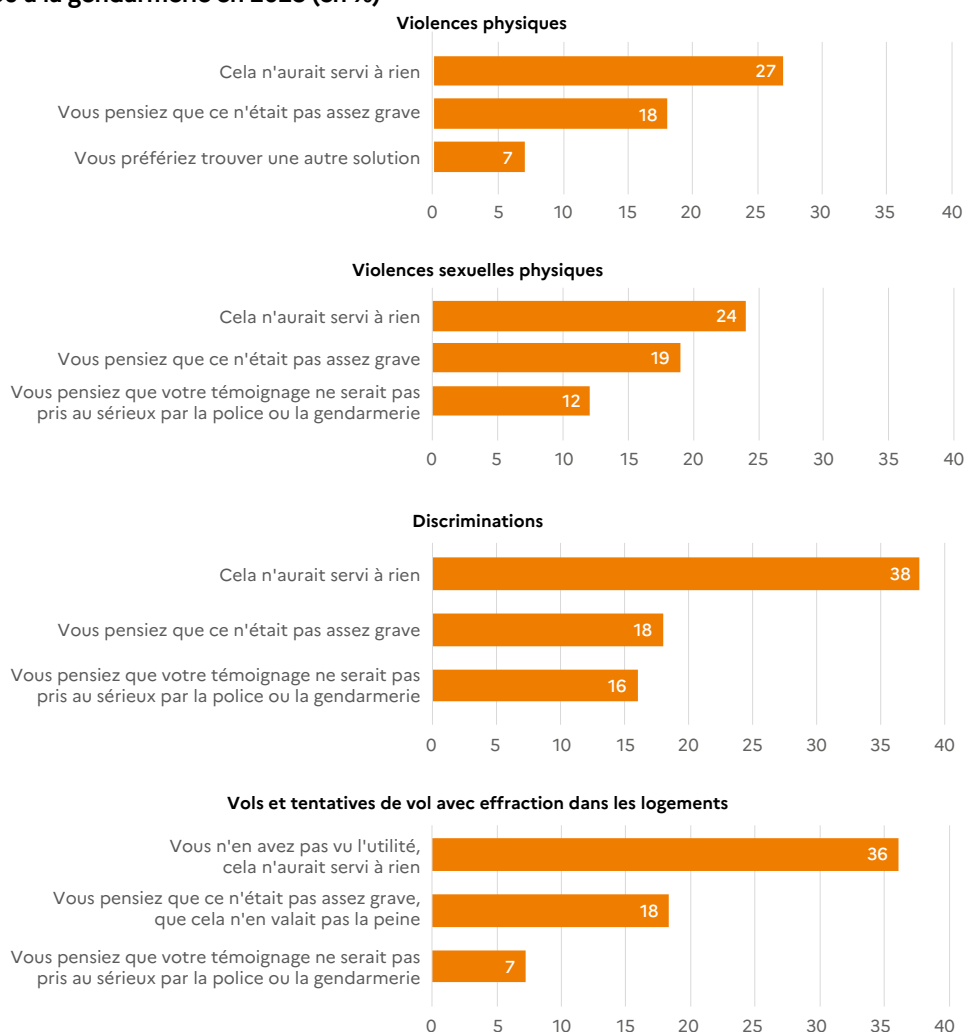
À autres caractéristiques comparables, les jeunes particulièrement concernés par les violences sexuelles

Comme pour les éditions précédentes, quelle que soit l'atteinte individuelle considérée, les victimes sont relativement plus nombreuses parmi les personnes âgées de 18 à 24 ans que dans l'ensemble de la population. C'est particulièrement le cas des violences sexuelles, physiques et non physiques ; ces

derniers ayant, relativement aux personnes d'âges intermédiaires partageant les mêmes caractéristiques (sexe, niveau de diplôme, situation d'emploi ou de famille, niveau de vie notamment), une probabilité 2,5 et 4 fois supérieure de déclarer avoir subi une violence sexuelle non physique ou une violence sexuelle physique (*figure 12*). C'est l'inverse pour les personnes plus âgées, qui à partir de 45 ans ont des probabilités significativement plus faibles de déclarer avoir été victimes d'une atteinte individuelle.

Probablement en lien avec les victimations subies, ces deux groupes de population ont des préoccupations sécuritaires qui diffèrent (*figure 14*). Ainsi, les plus jeunes déclarent plus souvent que l'ensemble de la population se sentir en insécurité dans leur quartier ou village (29 % contre 22 %), dans les transports, gares, stations, aéroports, etc. (53 % contre 42 %), renoncer à sortir seuls de chez eux pour des raisons de sécurité (28 % contre 21 %) et sont moins souvent satisfaits de l'action des forces de sécurité (43 % contre 56 % en ce qui concerne l'action nationale et 46 % contre 53 % au sujet de l'action de proximité), ce qui n'est pas le cas des plus âgés.

Figure 11 > Trois principales raisons de la non-déclaration au commissariat ou à la gendarmerie en 2023 (en %)



Lecture : Parmi les personnes victimes de violences sexuelles physiques n'ayant pas déclaré les faits à la police ou à la gendarmerie, 24 % ne l'ont pas fait car elles estiment que cela n'aurait servi à rien.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

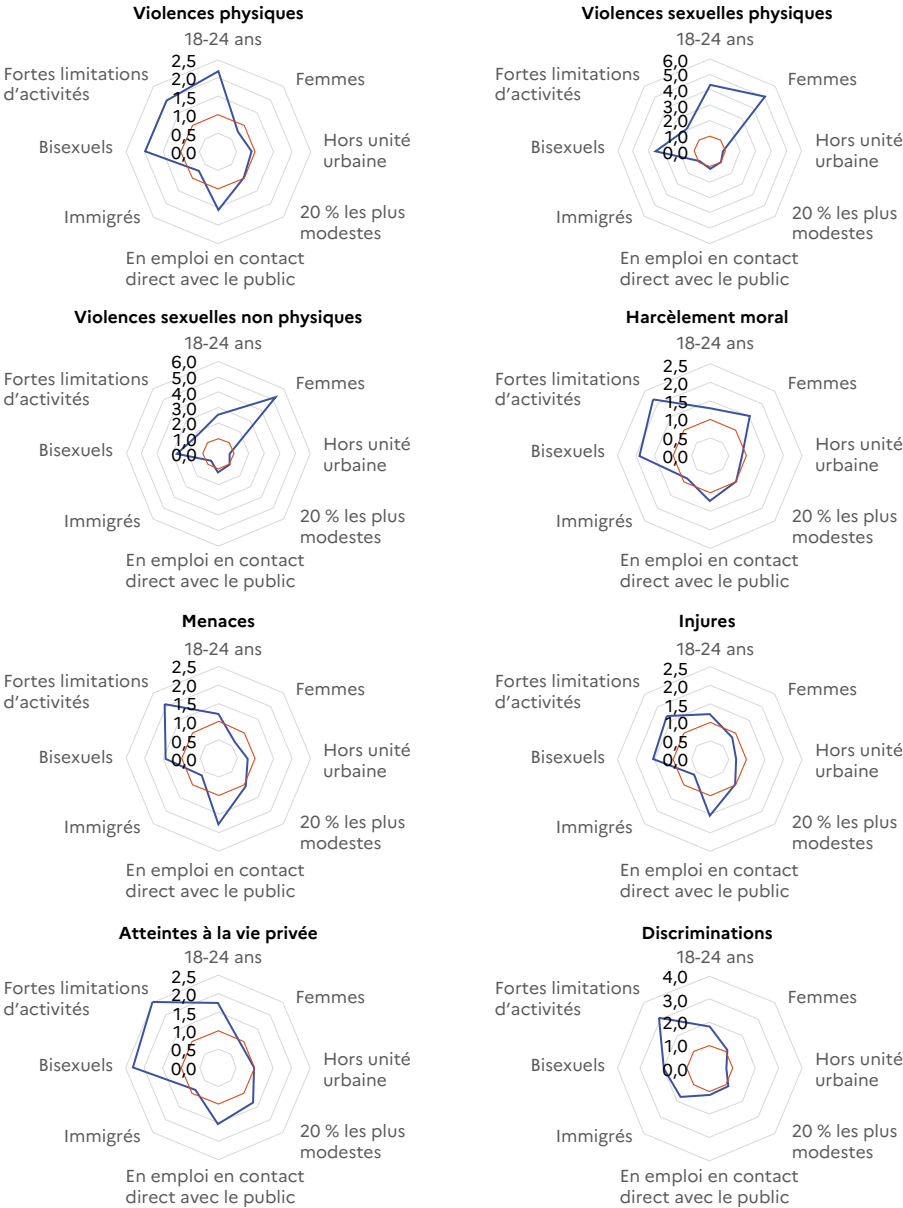
Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle, internet et téléphone) ; traitement SSMSI.

À autres caractéristiques comparables, les minorités sexuelles, les personnes en situation de handicap et les immigrés et descendants d'immigrés déclarent plus souvent avoir subi des faits de discrimination

Indépendamment notamment de leur âge et de leur sexe, les minorités sexuelles

relatent dans des proportions supérieures des faits de violences sexuelles, de harcèlement moral, d'injures, d'atteintes à la vie privée et de discriminations. Par exemple, les personnes bisexuelles (cf. note méthodologique, partie 4) ont une probabilité près de 3,5 fois plus importante que les personnes hétérosexuelles de déclarer une violence sexuelle physique (viol, tentative de viol ou agression sexuelle).

Figure 12 > Profil des victimes d'atteintes à la personne en 2023 (rapport de probabilité)



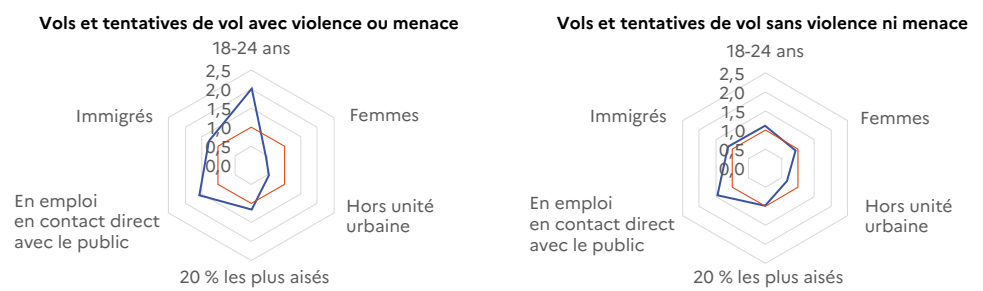
Note : Les rapports de probabilités sont issus de modélisations logistiques distinctes pour chaque atteinte concernée (voir figures complémentaires). Les valeurs des rapports de probabilités sont représentées sur les graphiques sur un même visuel afin de comparer l'effet des caractéristiques sociodémographiques prises en compte dans le modèle et en comparaison avec la modalité de référence (valeur 1 représentée en orange). Seules certaines caractéristiques sont représentées ici. Le diplôme, le type de ménage et la religion, non présentées ici, font également partie des variables explicatives du modèle.

Lecture : 5,3 % des personnes fortement limitées dans les activités que les gens font habituellement déclarent avoir subi au moins une discrimination en 2023 (cf. fichier Excel des principaux résultats, figures complémentaires et fiche « 1_7.AAP_Discriminations » du rapport d'enquête, disponibles en ligne sur le site Interstats) ; à autres caractéristiques comparables, ces personnes ont une probabilité 3,1 fois plus élevée de déclarer avoir été victime de discrimination que les personnes sans limitation fonctionnelle.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

Figure 13 > Profil des victimes de vol avec ou sans violence physique ou menace en 2023 (rapport de probabilité)



Note : Les rapports de probabilités sont issus de modélisations logistiques distinctes pour chaque atteinte concernée (voir figures complémentaires). Les valeurs des rapports de probabilités sont représentées sur les graphiques sur un même visuel afin de comparer l’effet des caractéristiques sociodémographiques prises en compte dans le modèle et en comparaison avec la modalité de référence (valeur 1 représentée en orange). Seules certaines caractéristiques sont représentées ici. Le diplôme, le type de ménage, l’orientation sexuelle, les limitations d’activité, la religion et le fait de vivre dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, non présentées ici, font également partie des variables explicatives du modèle.

Lecture : 1,5 % des personnes âgées de 18 à 24 ans déclarent avoir subi au moins un vol ou une tentative de vol avec violence ou menace en 2023 (cf. fichier Excel des principaux résultats, figures complémentaires et fiche « 2_9.AAB_VOLS_Vols_tentatives_avec_violence_ou_menace » du rapport d’enquête, disponibles en ligne sur le site Interstats) ; à autres caractéristiques comparables, ces personnes ont une probabilité 2,0 fois plus élevée de déclarer avoir été victime que les personnes âgées de 35 à 44 ans.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

Figure 14 > Satisfaction envers l’action des FSI, sentiment d’insécurité et renoncement à sortir de chez soi pour des raisons de sécurité en 2024 (en %)

	Ensemble	Femmes	18 à 24 ans	65 à 74 ans	Unité urbaine de Paris	Hors unité urbaine
Satisfaction envers l’action nationale des forces de sécurité	56	55	43	67	52	59
Satisfaction envers l’action de proximité des forces de sécurité	53	51	46	60	51	53
Sentiment d’insécurité dans le quartier ou le village*	22	25	29	19	28	11
Sentiment d’insécurité au domicile*	15	18	16	15	17	13
Sentiment d’insécurité dans les transports, gares, stations, aéroports, etc.*	42	48	53	34	53	38
Renoncement à sortir seul de chez soi pour des raisons de sécurité*	21	31	28	20	21	16

* Souvent ou de temps en temps.

Lecture : En 2024, 55 % des femmes déclarent être satisfaites de l’action nationale des forces de sécurité (police et gendarmerie). Elles sont 18 % à déclarer se sentir en insécurité à leur domicile et 31 % à indiquer qu’il leur est arrivé de renoncer à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle internet) ; traitement SSMSI.

On note par ailleurs des différences de déclaration selon le lien des personnes à la migration sur le risque de déclarer des discriminations, sachant que l'origine est le motif le plus souvent cité par les victimes de discrimination (*figure 15*), comme lors des éditions précédentes de l'enquête. Par rapport aux personnes sans ascendance migratoire, les immigrés et les descendants d'immigrés déclarent, à autres caractéristiques comparables, environ 2 fois plus souvent avoir été victimes d'expériences de discrimination en 2023. Les personnes en situation de handicap, relativement aux personnes ne déclarant pas de limitations dans les activités de la vie quotidienne, ont, à autres caractéristiques comparables, une probabilité plus élevée de rapporter une atteinte à la personne et en particulier des faits de discrimination (3 fois plus quand elles sont fortement limitées).

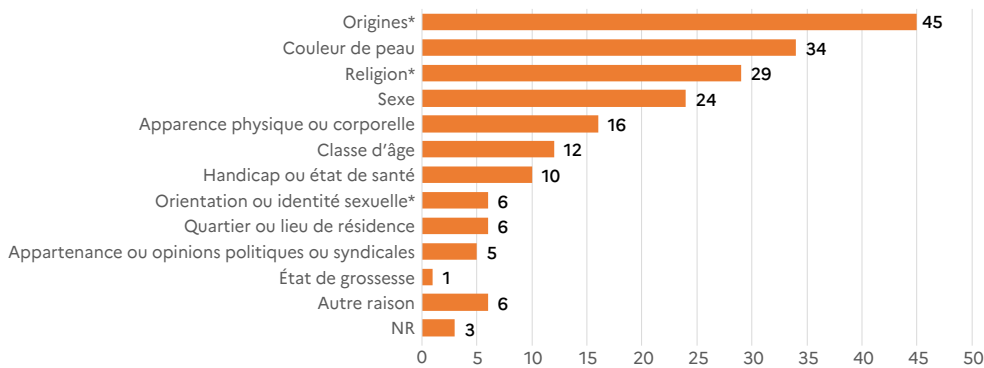
Par ailleurs, la situation face à l'emploi des personnes a un effet non négligeable sur le fait de déclarer une atteinte à la personne. Ainsi, par exemple, sans que le lien avec le contexte de travail n'ait été vérifié, les personnes occupant un emploi les amenant à être en contact direct avec le public, à autres caractéristiques comparables, ont une probabilité près de 2 fois plus importante de déclarer avoir subi des menaces relativement aux autres situations d'emploi.

À autres caractéristiques comparables, les habitants des zones rurales déclarent moins souvent avoir été victimes de vol, de violences sexuelles non physiques, de harcèlement moral, de menaces, d'injures et de discriminations

Des disparités territoriales sont observées. Dans les zones rurales, la proportion de personnes victimes d'une atteinte à la personne, à l'exception des violences physiques, violences sexuelles physiques et des atteintes à la vie privée, ou celle de victimes d'un vol avec ou sans violence ou menace est moindre que dans les unités urbaines de 100 000 habitants ou plus (*figures 8 et 9*). Par exemple, 3,7 % des habitants vivant en dehors d'une unité urbaine déclarent avoir subi des injures en 2023 contre 5,5 % des habitants vivant dans une unité urbaine de 100 000 habitants ou plus et 5,0 % des habitants de l'unité urbaine de Paris.

Les différences de prévalences en termes de taille de territoires sont particulièrement notables concernant les atteintes aux biens (*figure 7*). C'est le cas en particulier des atteintes visant les véhicules pour lesquelles les habitants des grandes unités urbaines (dont Paris) sont concernés dans des

Figure 15 > Motif(s) de la discrimination évoqué(s) par la victime en 2023 (en %)**



NR : non renseigné.

* Réelle ou supposée.

** Plusieurs réponses possibles.

Lecture : 45 % des personnes victimes d'une discrimination déclarent que cette dernière portait au moins en partie sur leurs origines.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024* (questionnaire socle, internet et téléphone) ; traitement SSMSI.

proportions bien supérieures aux habitants des plus petites unités et des zones rurales. Par exemple, 3,8 % des habitants vivant dans une unité urbaine de 100 000 habitants ou plus et 4,2 % des habitants de l'unité urbaine de Paris déclarent un vol ou une tentative de vol d'objets dans ou sur la voiture en 2023 contre 2,9 % de la population des 18 ans et plus et 1,8 % des habitants vivant dans les zones rurales.

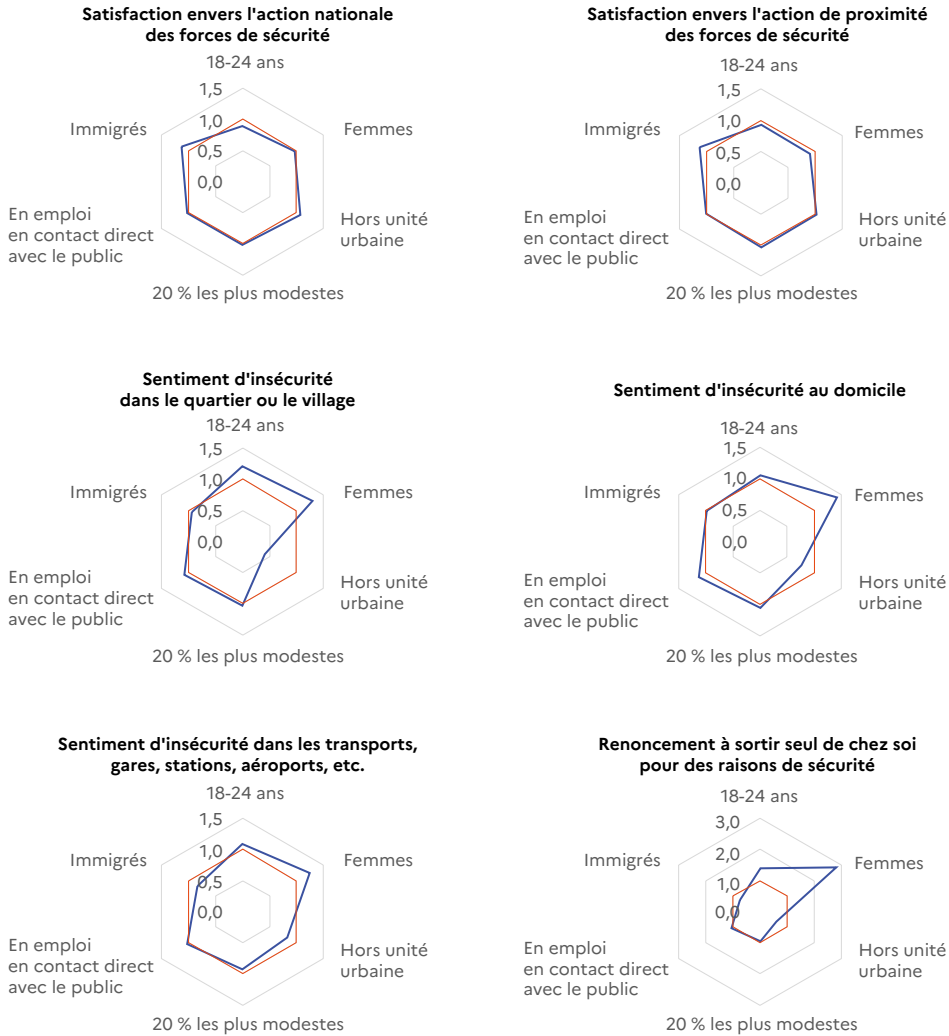
En ce qui concerne les préoccupations sécuritaires (*figure 14*), les habitants de l'unité urbaine de Paris se distinguent des habitants des autres unités urbaines de 100 000 habitants et plus vis-à-vis du renoncement à sortir de chez eux pour des raisons de sécurité qu'ils déclarent moins souvent (21 % contre 25 %). Ils se déclarent en revanche plus souvent inquiets dans leur quartier ou village et dans les transports que les habitants des unités urbaines plus petites (respectivement 28 % contre 11 % pour les habitants vivant en dehors d'une unité urbaine et 53 % contre 38 %).

Ces différences observées peuvent toutefois masquer des effets de structure. Par exemple, les habitants des unités urbaines les plus peuplées étant relativement plus jeunes qu'ailleurs, ces statistiques descriptives ne permettent pas d'identifier les effets propres à chaque caractéristique.

C'est pourquoi des modélisations économétriques de la probabilité d'être victime ont été conduites (*figures 12, 13 et 16*). Elles confirment ces résultats en estimant « toutes choses égales par ailleurs » l'effet des différentes caractéristiques sociodémographiques et de la zone de résidence sur le risque d'être victime.

Des travaux identifiant plus précisément des populations spécifiques ou des disparités territoriales ont été conduits sur des éditions précédentes de l'enquête (voir Pour en savoir plus) et d'autres travaux sont prévus sur cette nouvelle édition. Ils seront diffusés sur le site Interstats. ●

Figure 16 > Satisfaction envers l'action des FSI, sentiment d'insécurité et renoncement à sortir de chez soi pour des raisons de sécurité (rapport de probabilité)



Note : Les rapports de probabilités sont issus de modélisations logistiques distinctes pour chaque atteinte concernée (voir figures complémentaires). Les valeurs des rapports de probabilités sont représentées sur les graphiques sur un même visuel afin de comparer l'effet des caractéristiques sociodémographiques prises en compte dans le modèle et en comparaison avec la modalité de référence (valeur 1 représentée en orange). Seules certaines caractéristiques sont représentées ici. Le diplôme, le type de ménage, l'orientation sexuelle, les limitations d'activité, la religion et le fait de vivre dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, non présentées ici, font également partie des variables explicatives du modèle.

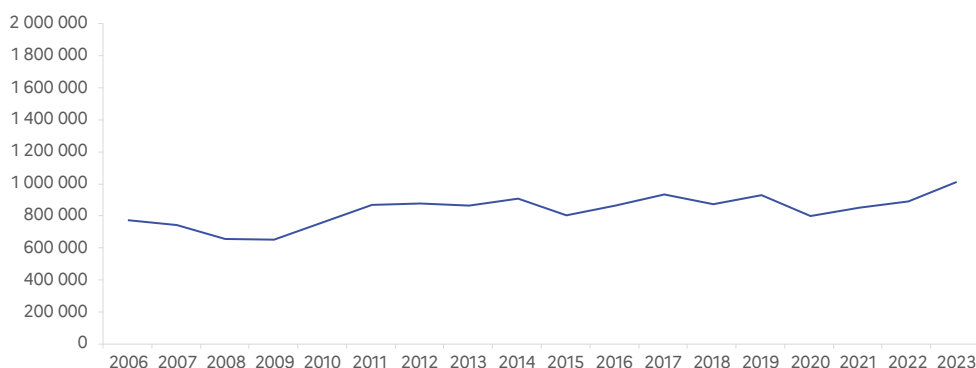
Lecture : 31 % des femmes déclarent qu'il leur arrive de renoncer à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité en 2024 (cf. fichier Excel des principaux résultats, figures complémentaires et fiche « 4_2.INSEC_02_Renoncement_à_sortir_seul » du rapport d'enquête, disponibles en ligne sur le site Interstats) ; à autres caractéristiques comparables, les femmes ont une probabilité 2,8 fois plus élevée de déclarer avoir renoncé à sortir seules de chez elles que les hommes.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : SSMSI, enquêtes *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024* (questionnaire socle internet) ; traitement SSMSI.

Séries longues traitées dans le cadre du travail de raccordement des séries de données entre les enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS) et Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)

Figure I.1 > Nombre annuel de personnes dont le ménage a été victime de vol ou de tentative de vol avec effraction dans sa résidence principale entre 2006 et 2023

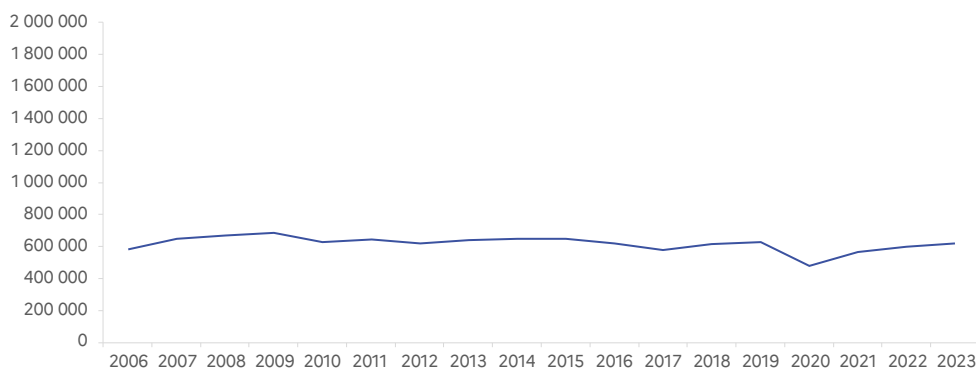


Lecture : Parmi les personnes âgées de 18 ans et plus, 1 013 000 personnes déclarent que leur ménage a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec effraction de leur résidence principale en 2023. Le nombre de personnes victimes est estimé à 775 000 en 2006 (série corrigée).

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2007 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles) ; traitement SSMSI.

Figure I.2 > Nombre annuel de personnes dont le ménage a été victime d'un vol sans effraction dans sa résidence principale entre 2006 et 2023

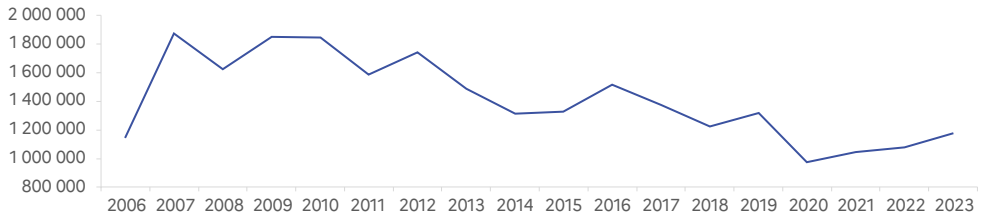


Lecture : Parmi les personnes âgées de 18 ans et plus, 616 000 personnes déclarent que leur ménage a été victime d'un vol sans effraction de leur résidence principale en 2023. Le nombre de personnes victimes est estimé à 579 000 en 2006 (série corrigée).

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2007 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles) ; traitement SSMSI.

Figure I.3 > Nombre annuel de personnes dont le ménage a été victime d'un acte de vandalisme contre le logement entre 2006 et 2023

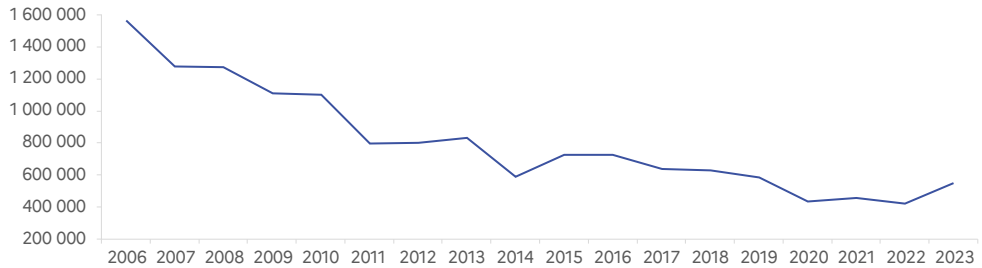


Lecture : Parmi les personnes âgées de 18 ans et plus, 1 141 000 personnes déclarent que leur ménage a été victime d'un acte de vandalisme contre le logement en 2023. Le nombre de personnes victimes est estimé à 1 109 000 en 2006 (série corrigée).

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes *Cadre de vie et sécurité (CVS)*, éditions 2007 à 2019 ; SSMSI, enquêtes *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)*, éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles) ; traitement SSMSI.

Figure I.4 > Nombre annuel de personnes dont le ménage a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture entre 2006 et 2023

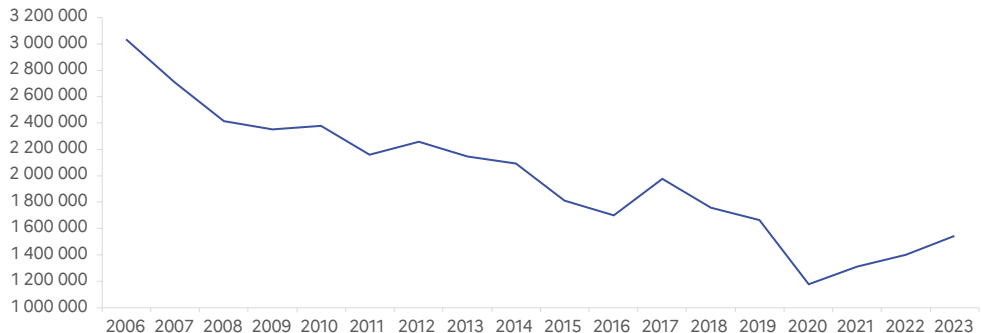


Lecture : Parmi les personnes âgées de 18 ans et plus, 549 000 personnes déclarent que leur ménage a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture en 2023. Le nombre de personnes victimes est estimé à 1 563 000 en 2006 (série corrigée).

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes *Cadre de vie et sécurité (CVS)*, éditions 2007 à 2019 ; SSMSI, enquêtes *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)*, éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles) ; traitement SSMSI.

Figure I.5 > Nombre annuel de personnes dont le ménage a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol d'objet dans ou sur la voiture entre 2006 et 2023



Lecture : Parmi les personnes âgées de 18 ans et plus, 1 544 000 personnes déclarent que leur ménage a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol d'objet dans ou sur la voiture en 2023. Le nombre de personnes victimes est estimé à 3 034 000 en 2006 (série corrigée).

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes *Cadre de vie et sécurité (CVS)*, éditions 2007 à 2019 ; SSMSI, enquêtes *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)*, éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles) ; traitement SSMSI.

Figure I.6 > Nombre annuel de personnes dont le ménage a été victime d'un acte de vandalisme contre la voiture entre 2006 et 2023

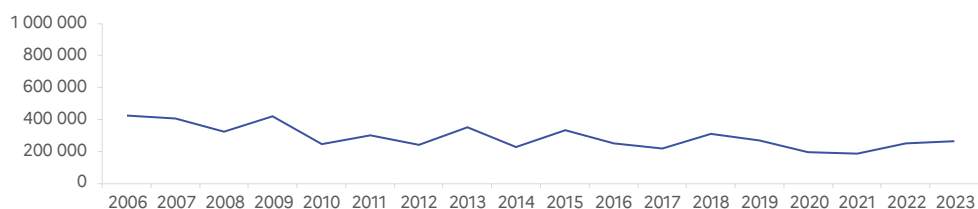


Lecture : Parmi les personnes âgées de 18 ans et plus, 2 893 000 personnes déclarent que leur ménage a été victime d'un acte de vandalisme contre la voiture en 2023. Le nombre de personnes victimes est estimé à 3 237 000 en 2006 (série corrigée).

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2007 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles) ; traitement SSMSI.

Figure I.7 > Nombre annuel de personnes dont le ménage a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur entre 2006 et 2023

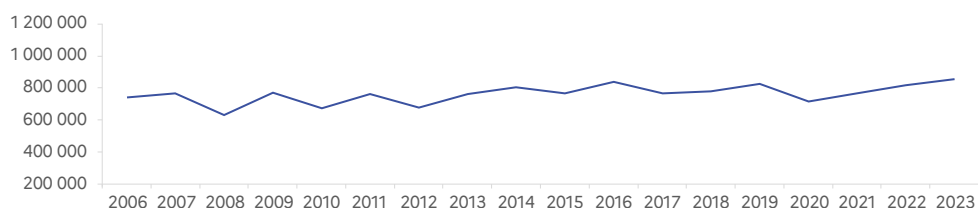


Lecture : Parmi les personnes âgées de 18 ans et plus, 264 000 personnes déclarent que leur ménage a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur en 2023. Le nombre de personnes victimes est estimé à 424 000 en 2006 (série corrigée).

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2007 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles) ; traitement SSMSI.

Figure I.8 > Nombre annuel de personnes dont le ménage a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol de vélo entre 2006 et 2023

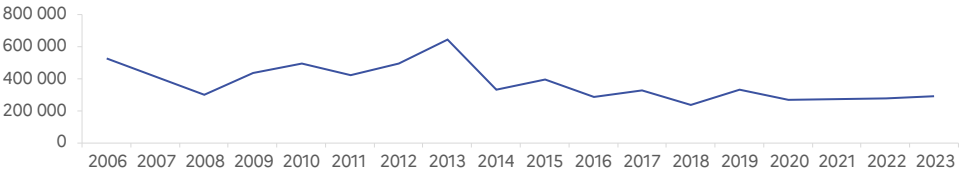


Lecture : Parmi les personnes âgées de 18 ans et plus, 853 000 personnes déclarent que leur ménage a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol de vélo en 2023. Le nombre de personnes victimes est estimé à 739 000 en 2006 (série corrigée).

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2007 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles) ; traitement SSMSI.

Figure II.1 > Nombre annuel de personnes victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violence physique ou menace entre 2006 et 2023

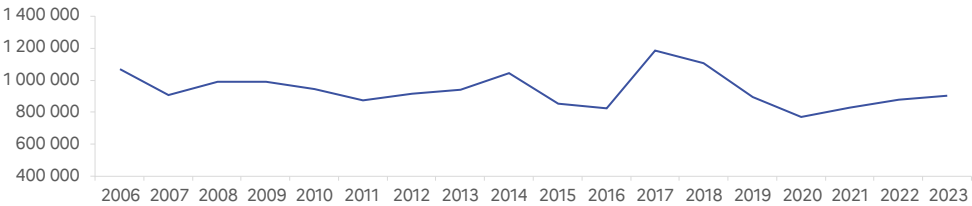


Lecture : Parmi les personnes âgées de 18 ans et plus, 296 000 personnes déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violence physique ou menace en 2023. Le nombre de personnes victimes est estimé à 528 000 en 2006 (série corrigée).

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2007 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles) ; traitement SSMSI.

Figure II.2 > Nombre annuel de personnes victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violence physique ou menace entre 2006 et 2023

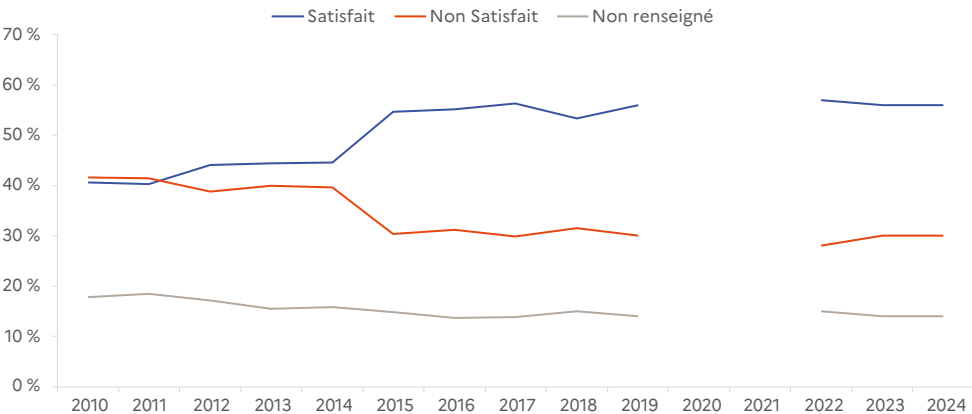


Lecture : Parmi les personnes âgées de 18 ans et plus, 907 000 personnes déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violence physique ni menace en 2023. Le nombre de personnes victimes est estimé à 1 070 000 en 2006 (série corrigée).

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2007 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles) ; traitement SSMSI.

Figure III.1 > Opinion sur l'action nationale des forces de sécurité intérieure entre 2010 et 2024 (en %)



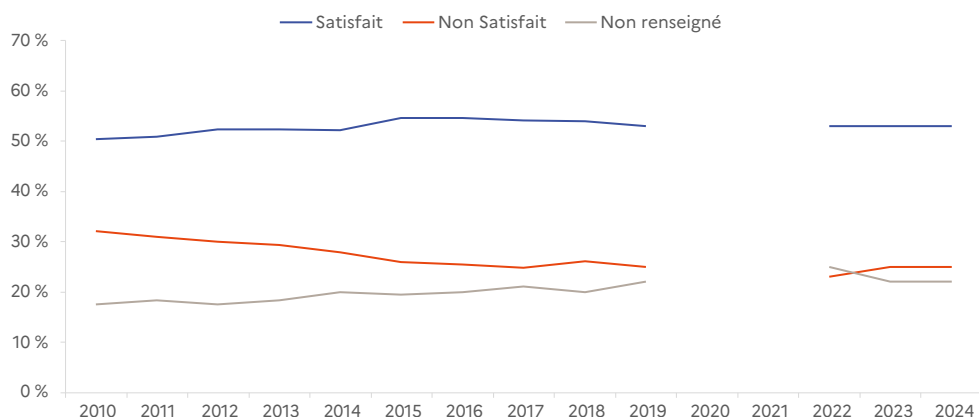
Note : Pour la satisfaction à l'égard de l'action des forces de l'ordre, il n'a pas été possible de reconstituer une mesure en n-2 afin de combler l'année 2020. Ces indicateurs restent donc non renseignés pour 2020 et 2021.

Lecture : En 2024, 56 % des personnes interrogées sont satisfaites de l'action nationale des forces de sécurité intérieure.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2010 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles, internet) ; traitement SSMSI.

Figure III.2 > Opinion sur l'action de proximité des forces de sécurité intérieure entre 2010 et 2024 (en %)



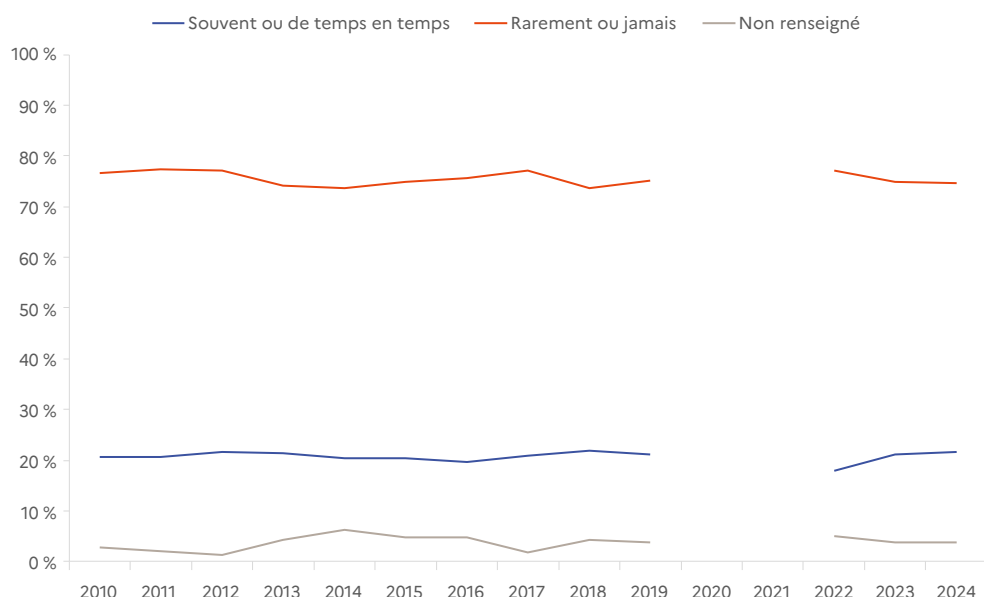
Note : Pour la satisfaction à l'égard de l'action des forces de l'ordre, il n'a pas été possible de reconstituer une mesure en n-2 afin de combler l'année 2020. Ces indicateurs restent donc non renseignés pour 2020 et 2021.

Lecture : En 2024, 53 % des personnes interrogées sont satisfaites de l'action de proximité des forces de sécurité intérieure.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2010 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles, internet) ; traitement SSMSI.

Figure IV.1 > Sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village entre 2010 et 2024 (en %)



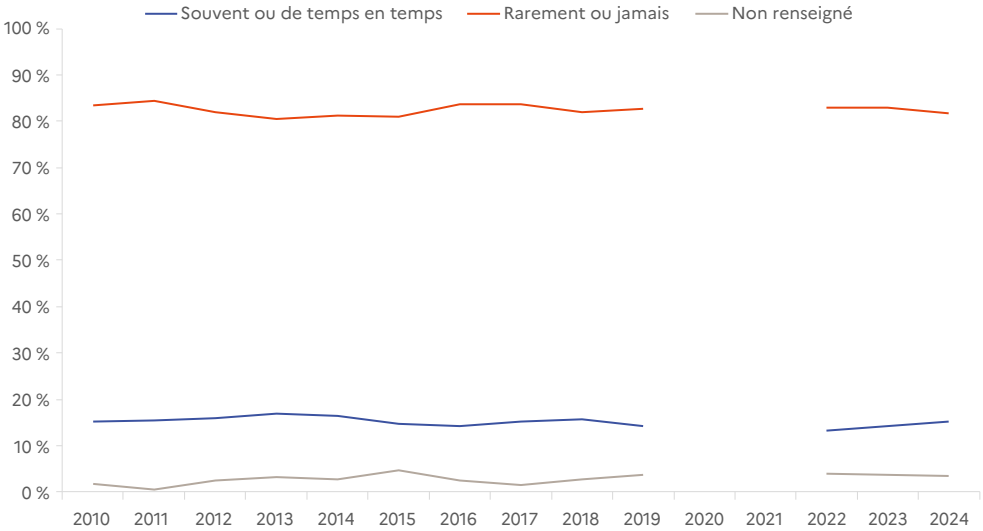
Note : Pour la satisfaction à l'égard de l'action des forces de l'ordre, il n'a pas été possible de reconstituer une mesure en n-2 afin de combler l'année 2020. Ces indicateurs restent donc non renseignés pour 2020 et 2021.

Lecture : En 2024, 75 % des personnes interrogées ressentent rarement ou jamais un sentiment d'insécurité dans leur quartier ou village.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2010 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles, internet) ; traitement SSMSI.

Figure IV.2 > Sentiment d'insécurité au domicile entre 2010 et 2024 (en %)



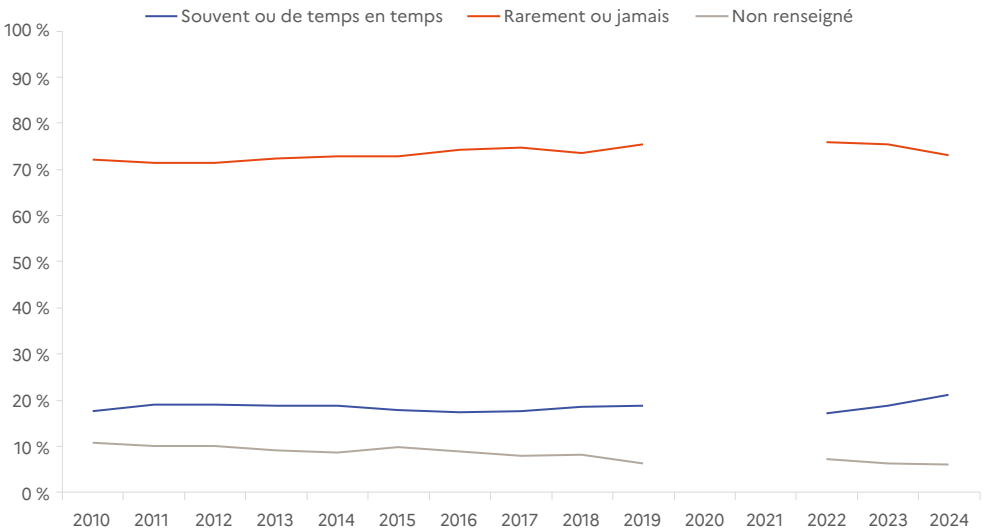
Note : Pour la satisfaction à l'égard de l'action des forces de l'ordre, il n'a pas été possible de reconstituer une mesure en n-2 afin de combler l'année 2020. Ces indicateurs restent donc non renseignés pour 2020 et 2021.

Lecture : En 2024, 82 % des personnes interrogées ressentent rarement ou jamais de sentiment d'insécurité à leur domicile.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2010 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles, internet) ; traitement SSMSI.

Figure IV.3 > Renoncement à sortir seul(e) de chez soi pour des raisons de sécurité entre 2010 et 2024 (en %)



Note : Pour la satisfaction à l'égard de l'action des forces de l'ordre, il n'a pas été possible de reconstituer une mesure en n-2 afin de combler l'année 2020. Ces indicateurs restent donc non renseignés pour 2020 et 2021.

Lecture : En 2024, 73 % des personnes interrogées déclarent qu'ils renoncent rarement ou jamais à sortir de leur domicile.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2010 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles, internet) ; traitement SSMSI.

**LISTE DES FIGURES
DE RÉSULTATS DISPONIBLES
SUR LE SITE INTERSTATS**

Liste des figures de résultats disponibles sur le site Interstats

1. LES ATTEINTES AUX PERSONNES

- 1 Violences physiques : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours
- 2a Violences sexuelles physiques : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours
- 2b Violences sexuelles non physiques : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours
- 3 Harcèlement moral : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours
- 4 Menaces : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours
- 5 Injures : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours
- 6 Atteintes à la vie privée : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours
- 7 Discriminations : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours

2. LES ATTEINTES AUX BIENS

LOGEMENTS

- 1 Vols et tentatives de vol avec effraction dans les logements (résidences principales et secondaires) : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours
- 2 Vols sans effraction dans les logements (résidences principales et secondaires) : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours
- 3 Actes de vandalisme contre le logement : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours

VÉHICULES

- 4 Vols et tentatives de vol de voiture : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours
- 5 Vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours
- 6 Actes de vandalisme contre la voiture : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours
- 7 Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours
- 8 Vols et tentatives de vol de vélo : repères ; victimes ; contexte ; préjudices et recours

VOLS

- 9 Vols et tentatives de vol avec violence physique ou menace : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours
- 10 Vols et tentatives de vol sans violence physique ni menace : repères ; victimes ; auteurs ; contexte ; préjudices et recours

DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

- 11 Arnaques : repères ; victimes ; contexte
- 12 Débits frauduleux : repères ; victimes ; contexte
- 13 Tentatives de corruption dans un cadre professionnel : repères ; victimes ; contexte ; recours

3. FICHES THÉMATIQUES

- 1 Violences conjugales : introduction, repères, victimes, auteurs, préjudices et recours
- 2 Infractions liées aux outils numériques : repères, victimes, auteurs, préjudices et recours
- 3 Faits commis dans les transports collectifs : repères, victimes, auteurs, préjudices et recours
- 4 Violences physiques, verbales ou psychologiques à caractère discriminatoire : repères, motifs, victimes, préjudices et recours

4. SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ET PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE

- 1 Opinions générales sur l'insécurité et sur les services de sécurité
 - 1. Opinion sur l'action des forces de sécurité intérieure : repères, profil
 - 2. Problèmes préoccupants : repères, profil des personnes signalant la délinquance comme le problème le plus préoccupant
- 2 Sentiment d'insécurité
 - 1. Sentiment d'insécurité : repères, profil des personnes se déclarant en insécurité dans le quartier ou le village, profil des personnes se déclarant en insécurité à leur domicile, profil des personnes se déclarant en insécurité dans les transports collectifs, données complémentaires
 - 2. Renoncement à sortir seul : repères, profil, données complémentaires
 - 3. Motifs d'inquiétudes de la population : repères, profil
 - 4. Craintes liées à l'utilisation d'internet : repères, profil
- 3 Exposition aux phénomènes de délinquance et présence policière
 - 1. Délinquance observée : repères, profil
 - 2. Patrouilles observées : repères, profil



GLOSSAIRE

Glossaire

Conjoint

Ce terme est à prendre de manière élargie. Il désigne l'ensemble de partenaires intimes : épouse ou époux, concubin(e), pacsé(e), petit(e) ami(e), etc.

Immigré

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. L'origine d'un immigré est déterminée par son pays de naissance. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française.

Descendant d'immigré

Un descendant d'immigré de deuxième génération est une personne née en France ayant au moins un parent immigré.

Multivictimation

Désigne le fait d'avoir subi plusieurs atteintes de même nature au cours de la même année.

Ménage

Ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement et qui ont un budget en commun.

Main courante (registre de main courante)

Historiquement, registre de la police nationale dans lequel les services notent l'ensemble de leurs activités, notamment leurs interventions sur des incidents et les déclarations d'incident qui leur sont faites par des usagers. Y figurent les événements d'une certaine gravité qui ne sont pas à eux seuls constitutifs d'une infraction (par exemple le départ du conjoint du domicile, la non-présentation d'un enfant, des bruits de voisinage). Cette formalité permet de garder une trace officielle de certains faits ou déclarations. Le dispositif de la main courante en gendarmerie (MCG) a été généralisé à l'ensemble des unités de gendarmerie départementale à compter du 1^{er} février 2018. Elle a vocation à faciliter le recueil et l'enregistrement d'événements ou d'informations rapportés par un citoyen sans que cela ne justifie nécessairement une transmission en l'état à une autorité judiciaire, administrative ou militaire, dès lors que les faits rapportés par l'utilisateur ou la teneur de sa déclaration ne concernent pas le cadre d'une procédure judiciaire ou une demande d'enquête dans le cadre d'un soit-transmis émanant d'une autorité administrative ou militaire.

Niveau de vie du ménage

Il s'agit du revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation, obtenu par la source administrative dans laquelle est tiré l'échantillon de l'enquête VRS (Fidéli). La distribution des niveaux de vie est ici « ordonnée », c'est-à-dire qu'elle est partagée en cinq sous-populations d'effectifs égaux appelés « quintiles ». Le premier quintile (Q1), « les 20 % les plus modestes », est ainsi le niveau de vie au-dessous duquel se situent 20 % des individus. Le dernier quintile (Q5), « les 20 % les plus aisés », est le niveau au-dessous duquel se situent 80 % des individus.

Plainte

Acte par lequel une personne qui s'estime victime d'une infraction en informe le procureur de la République, directement ou par un service de police ou de gendarmerie. Elle permet à la victime de demander à l'autorité judiciaire la condamnation pénale de l'auteur (peine d'emprisonnement, d'amende, etc.). La plainte peut être déposée contre une personne identifiée ou contre X, si l'identité de l'auteur des faits est inconnue.

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Territoires d'intervention du ministère chargé de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires. En France métropolitaine, à la Martinique et à La Réunion, ils sont identifiés selon le critère unique de revenu par habitant. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source : RFL 2011). Dans les autres départements et régions d'outre-mer (DROM), l'identification s'est faite à partir des données du recensement des îlots regroupés pour l'information statistique (Iris). Une fois l'identification opérée, des échanges ont eu lieu avec les élus locaux afin de s'assurer de la cohérence du périmètre réglementaire du quartier prioritaire et, le cas échéant, l'ajuster. Les périmètres des QPV sont fixés par le décret n° 2014 1750 du 30 décembre 2014 pour la France métropolitaine, et par le décret n° 2014 1751 du 30 décembre 2014 pour les DROM, rectifiés par le décret n° 2015 1138 du 14 septembre 2015.

Quartier / Village

Ils désignent le quartier et le village du lieu d'habitation habituel, c'est-à-dire celui où l'enquêté habite plus de 6 mois dans l'année.

Taux de plainte

Correspond à la proportion, parmi les victimes d'une atteinte, de celles qui déposent une plainte à un service de police ou de gendarmerie. Le taux de plainte est connu grâce aux enquêtes de victimation.

Taux de victimes (ou taux de victimation)

Correspond au rapport entre le nombre de personnes appartenant à une catégorie de population se déclarant victime et l'ensemble des personnes de cette même catégorie.

Unité urbaine

Notion reposant sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites, en France métropolitaine et dans les DROM, d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Victimation

Fait d'être victime d'une atteinte visant ses biens ou sa personne. Les victimations sont recensées dans le cadre d'enquêtes de victimation. Menées auprès de la population, ces enquêtes consistent à demander aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). Les atteintes ne font pas systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte. C'est pourquoi les victimes sont donc partiellement connues par les services de sécurité. Les enquêtes de victimation permettent ainsi de connaître l'ensemble des victimes. En France, il en existe plusieurs :

- L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS), conduite de 2007 à 2021 (hors 2020 pour cause de crise sanitaire), a été réalisée par l'Insee en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP, supprimé fin 2020) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI, créé fin 2014).
- L'enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité (VRS), conduite par le SSMSI à partir de 2022, succède à l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Elle développe les mêmes thématiques et donne la possibilité, pour la première fois, d'analyser la victimation de manière infranationale.
- L'enquête Genèse (Genre et sécurité), conduite par le SSMSI en 2021 dans le cadre d'un appel à projet européen, comporte un focus particulier sur les violences sexistes et sexuelles, notamment pour explorer la question des différences liées au genre en matière de sécurité.



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Note méthodologique

1. Présentation du protocole de l'enquête VRS

a. Présentation

Dans le prolongement des travaux du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sur la mesure de la délinquance et de l'insécurité, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure a piloté entre 2019 et 2021, avec l'appui de l'Insee, la refonte de l'enquête annuelle dite de victimation Cadre de vie et sécurité (CVS) : large concertation avec les administrations, les partenaires sociaux et les chercheurs ; création d'un conseil scientifique ; conception des questionnaires ; élaboration du protocole de collecte ; réalisation de multiples tests ; construction du processus d'exploitation et de diffusion. Ces travaux se sont également appuyés sur les enseignements de l'enquête européenne Genre et sécurité (Genese), réalisée par le SSMSI en 2021. C'est dans ce cadre qu'a été conçue l'enquête nationale de la statistique publique, Vécu et Ressenti en matière de Sécurité (VRS), dont la première édition a été conduite par le SSMSI en 2022.

L'enquête VRS interroge un large échantillon de personnes âgées de 18 ans et plus vivant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et à La Réunion. Cette enquête de grande ampleur poursuit les mêmes objectifs que l'enquête CVS réalisée pour la dernière fois en 2021 : mesurer l'insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie. Elle s'intéresse en outre aux préoccupations de la population en matière de sécurité et à ses opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité sur le territoire français. Enfin, en questionnant directement la population, l'enquête vise à refléter le plus fidèlement possible la réalité vécue sur le territoire, sans se restreindre aux personnes qui portent plainte auprès des services de police ou de gendarmerie. En cela, elle est un complément indispensable aux données provenant des

statistiques administratives (dépôts de plainte ou signalements auprès de la police et de la gendarmerie nationales).

b. Méthodologie de l'enquête VRS : protocole et champ

Afin de garantir un nombre suffisant de répondants pour remplir les objectifs assignés à l'enquête, le SSMSI a conçu, en lien avec l'Insee, un protocole multimode strictement nominatif en deux phases :

- La première phase (phase 1 de l'édition 2024) a consisté en une enquête de victimation « généraliste » correspondant au recueil des caractéristiques sociodémographiques, au recensement des atteintes et au recueil des perceptions et opinions en matière de sécurité, sur le modèle de ce qui figurait dans l'enquête CVS (avec des enrichissements). Elle a interrogé un échantillon de 200 000 personnes âgées de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2024, vivant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion et résidant dans un logement ordinaire, c'est-à-dire hors collectivité (foyer, prison, hôpital, etc.) et hors habitations mobiles (marinier, sans-abri...), de manière à permettre une meilleure représentation des atteintes plus rares et des disparités territoriales que dans l'enquête CVS. Ces personnes ont été sélectionnées de manière aléatoire par l'Insee dans le répertoire des logements géré par l'institut à partir des sources administratives (Fidéli). La collecte a commencé par internet, puis s'est poursuivie par une relance téléphonique auprès d'une sélection aléatoire de 40 000 non-répondants et par l'envoi d'un auto-questionnaire papier à différents stades de la collecte ;
- La deuxième phase (phase 2 de l'édition 2024) a consisté en une enquête de suivi sur la thématique de la victimation et des violences dans le sport et les loisirs encadrés avant 18 ans. Elle a été proposée par internet et par téléphone à un échantillon de 20 000 répondants de phase 1.

L'enquête socle, de phase 1 de VRS 2024, sur laquelle reposent les résultats présentés dans ce rapport, a été menée entre mi-février et début mai 2024. Au total, 112 600 questionnaires reçus ont rempli les critères de complétude et constituent la base d'exploitation de cette publication. Ce rapport s'appuie ainsi sur le périmètre des individus vivant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion, âgés de 18 ans et plus (*figure 1*).

c. Ruptures de séries

Le recours à une collecte auto-administrée pour les enquêtes VRS est susceptible d'avoir modifié les réponses des enquêtés alors qu'auparavant, pour les enquêtes CVS, ils étaient tous interrogés en face-à-face (ou par téléphone pour CVS 2021). C'est en particulier le cas pour les questions d'opinion qui sont le type de questions les plus sujettes aux effets de mode : pour des raisons liées à la désirabilité sociale, les opinions sont généralement plus négatives en auto-administré que lorsque la collecte est réalisée via l'intermédiation d'un enquêteur. Les effets de mode devraient être en revanche moins marqués pour des questions plus factuelles telles que le recueil des victimations. Par ailleurs, l'enquête CVS ne portait que sur les personnes vivant en France métropolitaine. À ce stade, le choix a été fait dans cette publication de ne pas présenter les évolutions des différents indicateurs sur la période relative aux enquêtes CVS. On ne peut en effet pas totalement exclure que le changement de mode de collecte a eu un effet sur les résultats.

Le SSMSI a anticipé cette problématique en répertoriant et en analysant les solutions mises en œuvre pour corriger des ruptures de série dans d'autres refontes d'enquêtes de la statistique publique. Le rapport d'expertise (Guedj et al., 2023) qui en découle a été présenté au Conseil scientifique de l'enquête VRS ainsi qu'au Comité du label de la statistique publique. Le SSMSI a engagé un premier travail visant à corriger les ruptures de séries en s'appuyant sur les méthodes identifiées dans ce rapport d'expertise. La méthode utilisée et les séries traitées sont présentées dans le point 4 de cette note.

2. Choix méthodologiques et précautions de lecture des résultats du rapport

a. Choix méthodologiques en lien avec les différents modes de collecte

Les questionnaires de l'enquête socle de VRS sont recueillis via trois modes de collecte différents : internet, téléphone et papier. La collecte par internet est largement majoritaire et représente près de 82 % des réponses. Les modes de réponse par papier (15 %) et le téléphone (3 %) sont plus minoritaires. Les répondants par papier se distinguent par leur âge : un peu plus de la moitié d'entre eux ont 65 ans ou plus et en particulier, 28 % des répondants par papier ont 75 ans ou plus (*figure 2*). Ils vivent également plus souvent hors unité urbaine (27 %) que les autres répondants (22 % pour les répondants sur internet, 18 % pour les répondants par téléphone).

Figure 1 > Nombre de personnes enquêtées, de questionnaires reçus et exploitables pour l'enquête socle de VRS 2024

	18 ans et plus		
	France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe, La Réunion	Métropole	Martinique, Guadeloupe, La Réunion
Ensemble des personnes enquêtées (échantillon)	200 600	193 100	7 500
Ensemble des questionnaires reçus (complets et incomplets)	119 800	115 600	4 200
Ensemble des questionnaires exploitables	112 600	108 800	3 800

Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

Figure 2 > Profil des répondants selon le mode de collecte (en %)

		Internet	Téléphone	Papier	Ensemble
Sexe	Hommes	48,9	45,0	43,0	47,9
	Femmes	51,1	55,0	57,0	52,1
Âge	18-24 ans	9,5	8,1	3,9	8,7
	25-34 ans	13,4	12,0	4,2	12,0
	35-44 ans	17,2	12,1	8,0	15,7
	45-54 ans	18,4	15,4	11,9	17,4
	55-64 ans	18,4	17,6	19,0	18,5
	65-74 ans	14,6	18,5	24,6	16,2
	75 ans et plus	8,4	16,3	28,3	11,6
Situation vis-à-vis de l'emploi	Personnes en emploi	54,5	44,2	30,2	50,7
	Chômeurs	5,5	7,5	3,7	5,3
	Retraités	27,5	38,0	57,5	32,2
	Étudiants	5,5	3,4	1,7	4,8
	Autres inactifs	7,0	6,8	6,9	7,0
Taille d'unité urbaine	Hors unité urbaine	22,2	18,0	27,1	22,8
	Moins de 20 000 habitants	18,2	16,6	21,3	18,6
	20 000 à moins de 100 000 habitants	14,1	16,5	16,2	14,5
	100 000 habitants ou plus	30,9	37,0	26,2	30,4
	Unité urbaine de Paris	14,6	12,0	9,3	13,7
Appartenance ou non à un quartier prioritaire (QPV)	QPV	4,6	7,8	6,0	4,9
	Hors QPV	82,0	74,2	90,7	83,1
	Non renseigné	13,4	17,9	3,3	12,0
Niveau de vie du ménage	Les 20 % les plus modestes	12,5	17,8	17,7	13,4
	20 % à 40 %	15,4	18,3	22,1	16,5
	40 % à 60 %	18,8	20,9	22,0	19,3
	60 % à 80 %	22,9	18,8	19,5	22,3
	Les 20 % les plus aisés	26,0	17,0	15,6	24,3
	Non renseigné	4,4	7,2	3,1	4,3

Lecture : 48,9 % des répondants sur internet sont des hommes, 51,1 % sont des femmes.
Champ : Personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion.
Source : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle) ; traitements SSMSI.

Le questionnement par papier n'est pas aussi complet que ceux effectués par internet et téléphone. Il ne comprend notamment pas la description détaillée des atteintes subies en *n* ou *n-1* (circonstances, lieu, auteur). Ainsi, l'exploitation de certaines variables dans ce rapport ne repose que sur les répondants par internet et par téléphone, et à cette fin, un jeu de pondérations spécifique a été constitué.

Par ailleurs, des travaux sur les effets de mode liés à la mesure ont été menés, en comparant le mode internet et le mode téléphone. Les conclusions de ces travaux indiquent que si les effets de mode sont très rarement significatifs sur les variables de victimation, conformément à la littérature sur le sujet, ils sont beaucoup plus fréquents sur les variables d'opinion

et de perception en matière de sécurité (Razafindranovona, 2023 ; Rosenzweig et *al.*, 2022). Parallèlement, une étude à paraître prochainement sur le site Interstats compare le mode internet et le mode papier et conclut également à de rares effets de mode sur les questions de victimation mais à des effets plus marqués sur les variables d'opinion et de perception en matière de sécurité. Ainsi, pour ne pas biaiser les déclinaisons et comparaisons sur des variables auxiliaires, le choix a été fait dans ce rapport de n'utiliser que les réponses par internet (avec un jeu de pondérations spécifique), mode largement majoritaire des réponses recueillies, pour analyser les variables d'opinion et de perception, dans la partie « Sentiment d'insécurité et préoccupation sécuritaire ». Pour le reste du rapport, hormis

pour les variables non disponibles sur papier, sont utilisées les réponses recueillies via les trois différents modes de collecte.

b. Calcul du nombre et de la proportion de victimes à partir des faits relatifs à l'année $n-1$

Au cours de l'année n où elle est conduite (entre fin février et mi-mai), une édition d'enquête VRS recense les victimations subies début n , $n-1$, $n-2$ et avant $n-2$. Le nombre de victimes et leurs prévalences (en global ou selon les caractéristiques de la victime) présentées dans ce rapport portent exclusivement sur les faits relatifs à l'année $n-1$.

c. Description des caractéristiques des atteintes déclarées à partir des faits relatifs à l'année $n-1$ et début n

Quand plusieurs faits de même nature ont été subis, pour des raisons liées à la fluidité du questionnement, les enquêtés sont interrogés sur le dernier fait qu'ils ont subi, quand celui-ci a lieu début n ou en $n-1$. C'est pourquoi les rubriques *Contexte*, *Auteurs*, *Préjudice* et *Recours* des différents chapitres décrivent exclusivement les caractéristiques du fait le plus récent subi (début n ou en $n-1$).

Une exception : on se limite aux faits les plus récents subis en $n-1$ pour décrire la saisonnalité de la victimation afin de ne pas déformer la structure des saisons. Tenir compte des faits les plus récents subis début n aurait en effet tendance à mécaniquement grossir la part relevant de l'hiver, et dans une moindre mesure du printemps, vu que l'interrogation se déroule entre mi-février et début mai. Cela aurait rendu difficile l'interprétation des résultats, puisque la comparaison avec une répartition naturelle des faits sur les saisons (avec 25 % par saison) n'aurait pas été possible. Une autre exception concerne les taux de dépôt de plainte qui sont aussi calculés sur les victimes lors de l'année $n-1$. Il s'agit des seules exceptions car on considère que pour les autres aspects de la victimation, tenir compte des faits les plus récents en n ne modifie pas outre mesure les résultats.

d. Traitement des victimes de plusieurs types d'atteinte

Des agrégats de victimation peuvent s'appuyer sur plusieurs questions de l'enquête. Or,

les personnes ont pu être victimes de plusieurs types d'atteintes. Pour le calcul de la prévalence de l'indicateur regroupant plusieurs types d'atteinte, les victimes de plusieurs types d'atteinte ne sont comptées qu'une seule fois. Par exemple, une victime de viol et d'agression sexuelle ne sera comptée qu'une seule fois pour le calcul de la prévalence des violences physiques sexuelles. En revanche, pour le calcul des statistiques de contextes, auteurs et préjudices, on considère tous les types de faits. Par exemple, si on s'intéresse au lieu de commission des atteintes, si un enquêté a été victime de viol à son domicile et d'agression sexuelle dans un espace public, on comptabilisera ces deux lieux pour calculer les statistiques associées aux violences physiques sexuelles.

e. Traitement des victimes de multivictimation

La multivictimation est définie comme le fait d'avoir subi plusieurs atteintes de même nature au cours de l'année $n-1$. Comme le questionnaire interroge, pour les personnes victimes à la fois en $n-1$ et début n sur la fréquence des atteintes sans distinguer si elles ont eu lieu en $n-1$ ou début n , le choix a été fait pour ces victimes de considérer qu'elles sont en situation de multivictimation en $n-1$ dès lors qu'elles ont subi trois faits ou plus de même nature, considérant que la probabilité soit plus grande que la multivictimation a eu lieu en $n-1$ plutôt que début n . Par ailleurs, pour les agrégats de victimation regroupant plusieurs types d'atteinte, on considère qu'il y a multivictimation dès lors qu'il y a plusieurs faits pour un même type d'atteinte.

f. Seuil de diffusion

Pour des raisons de robustesse des données présentées dans ce rapport, seuls les effectifs et proportions portés par un nombre de répondants supérieur ou égal à trente sont affichés. Une mention « SD » (pour « seuil de diffusion ») signale un effectif de répondants inférieur à ce seuil. Une exception est faite pour les atteintes aux personnes, pour lesquelles les effectifs de répondants qui se déclarent victimes peuvent être relativement faibles, ce qui ne nous permettrait d'afficher que très peu de résultats. On relâche la contrainte du nombre de répondants supérieur ou égal à trente si la prévalence est inférieure à 0,2 %.

g. Non-réponse partielle

Pour faciliter la lecture des représentations graphiques, les différents motifs de non-réponse (ne souhaite pas répondre, ne sait pas) ont été regroupés en une seule modalité. Les seules questions pour lesquelles un choix a été opéré sur la signification de la non-réponse partielle sont les questions de recensement des victimations en *n-1*. La non-réponse partielle à ces questions est assimilée à un « Non ».

h. Précision des données de l'enquête VRS 2024

Il est important de noter que les résultats présentés dans ce rapport sont, comme tout résultat de sondage et par opposition à un relevé exhaustif dans la population, assortis d'une certaine précision. Quand le sondage est aléatoire, comme c'est le cas de l'enquête VRS, la notion d'intervalle de confiance permet de donner une idée de la précision de l'estimation. Les intervalles de confiance des estimations issues de l'enquête VRS 2024, sont donnés ci-dessous pour les principaux indicateurs (figure 3).

Lorsqu'un intervalle de confiance à 95 % est fourni pour une grandeur, cela signifie que cet intervalle a 95 % de chances de contenir la valeur qu'aurait donnée une interrogation exhaustive. Par exemple, 1 303 individus ont déclaré dans l'enquête VRS 2024 avoir été victimes de violences physiques en 2023. Après pondération, le nombre d'individus victimes de violences physiques est estimé à 643 000. Le « vrai » nombre d'individus victimes de

violences physiques dans la population a 95 % de chances de se trouver dans l'intervalle [604 000 ; 682 000].

Notons que la refonte du dispositif d'enquête de victimation, qui amène à interroger un nombre beaucoup plus important d'individus qu'auparavant, améliore significativement la précision des indicateurs. Ainsi, alors que les menaces étaient estimées à partir de CVS 2019 avec une précision de $\pm 187\,000$ à 95 %, elles sont estimées avec VRS 2024 (sur un périmètre comparable à savoir celui de la France Métropolitaine, personnes âgées de 18 à 74 ans différent du périmètre du rapport sur lequel reposent les chiffres de la figure 3) avec une précision de $\pm 48\,000$. Idem pour les injures : $\pm 311\,000$ avec CVS 2019 contre $\pm 69\,000$ avec VRS 2024. La précision s'améliore aussi par exemple pour les vols et tentatives de vol avec violences ou menaces ($\pm 49\,000$ avec CVS 2019 contre $\pm 25\,000$ avec VRS 2024) et pour les vols et tentatives de vol sans violences ni menaces ($\pm 134\,000$ avec CVS 2019 contre $\pm 44\,000$ avec VRS 2024). Le constat est similaire pour les questions d'opinion : la précision s'améliore ainsi sur le sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village ($\pm 331\,000$ avec CVS 2019 contre $\pm 144\,000$ avec VRS 2024) ainsi que le sentiment d'insécurité au domicile ($\pm 268\,000$ avec CVS 2019 contre $\pm 124\,000$ avec VRS 2024) et le renoncement à sortir seul de chez soi ($\pm 338\,000$ avec CVS 2019 contre $\pm 136\,000$ avec VRS 2024).

Figure 3 > Nombre de victimes en 2023 et opinions en 2024, estimations annuelles pondérées et intervalles de confiance de l'enquête VRS 2024

Indicateurs	Nombre de victimes ou personnes concernées / Nombre total de personnes interrogées	Nombre pondéré de victimes ou personnes concernées	Intervalle de confiance à 95 %	Précision à 95 %
Les atteintes aux personnes				
Violences physiques	1 303/112 636	643 000	[604 000 - 682 000]	$\pm 39\,000$
Violences sexuelles physiques	626/112 636	325 000	[295 000 - 354 000]	$\pm 30\,000$
Violences sexuelles non physiques	3 276/112 636	1 621 000	[1 560 000 - 1 682 000]	$\pm 61\,000$
Violences conjugales	905/96 166	495 000	[457 000 - 533 000]	$\pm 38\,000$
Harcèlement moral	3 560/112 636	1 716 000	[1 654 000 - 1 777 000]	$\pm 62\,000$
Menaces	2 256/112 636	1 088 000	[1 040 000 - 1 137 000]	$\pm 48\,000$
Injures	4 894/112 636	2 343 000	[2 273 000 - 2 413 000]	$\pm 70\,000$
Atteintes à la vie privée	637/112 636	323 000	[295 000 - 351 000]	$\pm 28\,000$
Discriminations	3 719/112 636	1 959 000	[1 891 000 - 2 026 000]	$\pm 68\,000$

Les atteintes aux biens				
Vols et tentatives de vol avec effraction dans le logement	2 118/112 636	1 013 000	[967 000 - 1 059 000]	± 46 000
Vols sans effraction dans le logement	1 273/112 636	616 000	[579 000 - 653 000]	± 37 000
Acte de vandalisme contre le logement	2 392/112 636	1 141 000	[1 091 000 - 1 191 000]	± 50 000
Vols et tentatives de vol de voiture	1 076/112 636	549 000	[515 000 - 584 000]	± 34 000
Vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture	3 129/112 636	1 544 000	[1 487 000 - 1 601 000]	± 57 000
Actes de vandalisme contre la voiture	5 938/112 636	2 893 000	[2 816 000 - 2 969 000]	± 76 000
Vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur	485/112 636	264 000	[238 000 - 289 000]	± 26 000
Vols et tentatives de vol de vélo	1 722/112 636	853 000	[809 000 - 897 000]	± 44 000
Vols et tentatives de vol avec violences ou menaces	591/112 636	296 000	[270 000 - 323 000]	± 26 000
Vols et tentatives de vol sans violence ni menace	1 892/112 636	907 000	[862 000 - 953 000]	± 46 000
Débîts frauduleux	5 713/112 636	2 657 000	[2 585 000 - 2 730 000]	± 72 000
Escroqueries ou arnaques	3 938/112 636	1 838 000	[1 777 000 - 1 900 000]	± 62 000
Tentatives de corruption dans un cadre professionnel	358/96 166	188 000	[166 000 - 211 000]	± 22 000
Sentiment d'insécurité et préoccupation sécuritaire				
Satisfaction sur l'action de proximité des forces de sécurité	49 511/92 939	27 866 000	[27 677 000 - 28 054 000]	± 188 000
Satisfaction sur l'action nationale des forces de sécurité	52 147/92 939	29 482 000	[29 297 000 - 29 667 000]	± 185 000
Délinquance comme problème le plus préoccupant dans le quartier	11 311/92 939	6 440 000	[6 316 000 - 6 563 000]	± 124 000
Délinquance comme problème le plus préoccupant dans la société	23 996/92 939	13 090 000	[12 929 000 - 13 252 000]	± 162 000
Sentiment d'insécurité au domicile	13 785/92 939	8 072 000	[7 934 000 - 8 210 000]	± 138 000
Sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village	19 965/92 939	11 512 000	[11 355 000 - 11 669 000]	± 157 000
Sentiment d'insécurité dans les transports	40 600/92 939	22 123 000	[21 944 000 - 22 302 000]	± 179 000
Renoncement à sortir seul de chez soi	19 297/92 939	11 013 000	[10 863 000 - 11 164 000]	± 150 000

Champ : Personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion.
Sources : SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2024 (questionnaire socle) ; traitements SSMSI.

i. Évolution des indicateurs entre les éditions de VRS

VRS 2024 étant la troisième édition de l'enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité, se pose assez naturellement la question de la comparaison des indicateurs et de leurs évolutions par rapport aux éditions précédentes

de l'enquête VRS. Cette comparaison est licite pour plusieurs raisons. Tout d'abord l'ingénierie générale des enquêtes est très similaire : en particulier les échantillonnages et les protocoles de collecte sont très proches. Par ailleurs les éventuels effets de mode sont contrôlés dans la comparaison entre indicateurs : par

calage sur marges, on réplique la répartition entre les modes de collecte observés lors de VRS 2022 aux modes de collecte des éditions ultérieures de VRS. Ainsi nous pouvons évaluer la significativité des évolutions des indicateurs entre les éditions successives de VRS à partir des estimations de ces indicateurs et de leurs précisions. Dans la synthèse de ce rapport, différents seuils ont été retenus pour tester la significativité des évolutions annuelles : 1 %, 5 % et 10 %. Pour quelques indicateurs, la comparaison entre l'édition 2022 et les suivantes ne peut pas se faire : les arnaques (premières données publiées en 2023), les tentatives de corruption dans un cadre professionnel (modification du questionnaire), les exhibitions sexuelles (modification du questionnaire), les phénomènes délinquants ou gênants observés (modification des modalités de réponse) et les patrouilles observées (modification du questionnaire).

3. Autres éléments liés au questionnaire

a. Construction des indicateurs « Atteintes aux personnes non physiques » et « Moyens de contact avec l'auteur »

L'indicateur portant sur les atteintes aux personnes non physiques est construit à partir des modalités de contexte pour les questions d'atteintes aux personnes non physiques comprenant le harcèlement sexuel, les propos ayant pour but de nuire moralement, les menaces, les insultes et injures, les diffusions de contenus à caractère personnel dans le but de nuire. Ces modalités sont à choix multiples.

Une victime peut avoir été en contact avec l'auteur par plusieurs moyens à la fois, qu'ils soient numériques ou non. Les moyens non numériques sont le face-à-face entre la victime et l'auteur et le courrier. Les moyens numériques sont le téléphone et le sms, le courriel, les réseaux sociaux et les autres sites web.

L'expression « Au moins un moyen numérique » désigne au moins l'un des quatre moyens numériques cités et possiblement un autre moyen réel (face-à-face ou courrier). L'expression « victimation hybride » désigne au moins un des quatre moyens numériques et systématiquement le face-à-face avec la victime. L'expression « moyen numérique hors

présence de l'auteur » désigne au moins un moyen numérique et possiblement le courrier. L'expression « aucun moyen numérique » désigne une victimation n'ayant eu lieu qu'en présence de l'auteur et/ ou par courrier.

b. Modification des modalités de réponse à la question sur les phénomènes délinquants ou gênants observés ainsi qu'à la question sur les patrouilles observées

Alors que dans l'enquête VRS 2022, les modalités de réponse proposées à la question sur les phénomènes délinquants ou gênants observés ainsi qu'à la question sur les patrouilles observées étaient « Souvent », « De temps en temps », « Rarement » et « Jamais », elles ont été modifiées depuis l'enquête VRS 2023 et sont dorénavant « Oui, une fois », « Oui, plusieurs fois » et « Non, jamais ».

c. Modification du questionnaire sur la corruption

Dans l'enquête VRS 2022, trois questions étaient posées sur les faits de corruption : une question sur le fait que quelqu'un demande ou attende de la part du répondant un versement de pot-de-vin, un cadeau ou un avantage en nature pour fournir ses produits ou ses services dans le cadre de ses affaires personnelles et privées, une question similaire dans le cadre de son travail et une question sur la proposition d'un pot-de-vin, un cadeau en échange de services ou d'une faveur en relation avec son métier. Depuis l'enquête VRS 2023, le questionnaire est modifié : une première question agrégée est d'abord posée et porte sur le fait que quelqu'un a demandé ou proposé un pot-de-vin ou un cadeau en échange d'un service. Lorsque la réponse est fournie par internet ou par téléphone, on demande ensuite de quel type de corruption il s'agit.

d. Modification du questionnaire sur les exhibitions sexuelles

La question concernant les exhibitions sexuelles a été étendue en 2023 aux envois de photos ou de vidéos de sexe. Elle est formulée de la manière suivante depuis 2023 : « Au cours de votre vie, en dehors des faits que vous avez déjà déclarés, est-il déjà arrivé qu'une personne se masturbe, mime ou commette des actes à caractère sexuel ou exhibe son sexe devant vous ou par photo/vidéo ? ».

e. Contrôles de cohérence et correction des variables relatives aux atteintes aux biens et aux personnes

Afin d'identifier d'éventuels doubles-comptes et d'alléger la charge de réponse des enquêtés, des questions ont été ajoutées au questionnaire socle à partir de l'édition 2023. Ainsi, si le répondant déclare que deux faits pouvant être liés ou confondus sont survenus à la même date (même mois, même année), il est invité à répondre à une question lui demandant si les faits déclarés sont un seul et même fait (même date, même(s) auteur(s), même lieu). Seules les situations où l'enquêté a répondu positivement à cette question font l'objet des retraitements évoqués ici.

Concernant les atteintes aux biens (visant le logement, les véhicules ou d'autres biens), un travail particulier d'apurement des données a été effectué dans le cas de double-déclaration d'atteinte par l'enquêté. La principale correction concerne les doubles déclarations de vols et de tentatives de vol (cambriolage, vol de véhicule, vol d'objets dans ou sur la voiture). Néanmoins, les résultats sont peu touchés par ces retraitements car les indicateurs publiés agrègent souvent les tentatives et les vols. Les séries qui présentent séparément les vols et tentatives de vol sont également relativement peu impactées par ces corrections. Ainsi, parmi les 1 384 répondants qui déclaraient une tentative de vol avec effraction de leur résidence principale en 2023, 102 ont été repérés comme ayant fait une double-déclaration de tentative de vol et de vol avec effraction du logement à la lecture des récits d'atteintes et de la liste des objets volés. Ces tentatives de vol ont alors été reclassées en vols faisant passer la prévalence de 1,2 % à 1,1 % après correction et le nombre de victimes pondérées de 665 000 à 614 000.

De la même façon, concernant les atteintes à la personne, des questions ont été ajoutées au questionnaire dès lors que la personne interrogée déclarait avoir subi certains types d'atteintes à la même période. La fréquence d'associations de différents types de victimations est très importante : un tiers des victimes d'au moins une atteinte à la personne, en déclarent plusieurs mais cette part calculée au sein de chaque type d'atteinte

peut être beaucoup plus élevée, notamment concernant les atteintes les moins fréquentes, comme les violences sexuelles physiques. Ainsi moins de 10 % des victimes de viols comme de tentatives de viol déclarent uniquement cette atteinte.

Seules ont été expertisées les situations des victimes déclarant simultanément un viol et une tentative de viol. C'est en effet sur ces violences que les potentiels doublons ont le plus d'impact et sont le plus facile à corriger sans risquer d'écarter à tort des atteintes simultanées d'une autre nature.

Sur l'ensemble des 233 personnes interrogées qui ont déclaré avoir été victimes de viol et de tentative de viol en 2023, 44 avaient mentionné exactement la même période (même mois, même année) et répondu qu'il s'agissait du même fait à la question complémentaire de détection des doubles-comptes. Pour ces 44 personnes ayant fait état de doublon, on n'a donc retenu que le viol.

En termes de résultats, cela ne change pas la prévalence globale du nombre de personnes ayant subi des violences sexuelles physiques, mais uniquement celle des victimes de tentatives de viol, dont le nombre passe en 2023 de 124 000 à 99 000. Ces corrections ayant été effectuées sur la victimation à partir de l'année 2022, elles induisent une rupture de série avec les statistiques correspondantes de l'année 2021.

f. Questions sur l'orientation sexuelle et la religion

Les questions sur l'orientation sexuelle et sur la religion sont posées après les questions de discriminations et sont précédées d'une mention précisant que ces questions sont importantes pour étudier les questions de discriminations qui ont été abordées et qu'elles sont facultatives. Elles sont formulées de la manière suivante :

- « Actuellement, vous vous diriez : hétérosexuel(le) ; homosexuel(le) ; bisexuel(le) ; d'une autre orientation sexuelle ».
- « Actuellement, vous vous diriez : sans religion ; catholique ; musulman(e), protestant(e), juif(ve) ; chrétien(ne) orthodoxe ; d'une autre religion ».

4. Continuité des séries entre les enquêtes CVS et VRS

Dans la continuité de travaux méthodologiques menés en 2023, le SSMSI a engagé une nouvelle étude visant à évaluer les séries qui pouvaient être raccordées à ce stade (certaines séries de victimation sur les atteintes aux biens ainsi que des séries sur le sentiment d'insécurité et les opinions envers l'action des forces de sécurité). Une publication détaillée de ces travaux paraîtra prochainement sur le site *Interstats* du SSMSI. Les résultats présentés ici doivent toutefois être considérés comme provisoires, un plus grand recul historique étant nécessaire pour produire des séries rétropolées définitives et fiabilisées. Par ailleurs, les rétrapolations pourront être ajustées par la suite à chaque mise à disposition d'un nouveau millésime.

L'exercice de raccordement s'avère particulièrement complexe. D'une part, la pandémie de Covid-19, survenue entre les deux enquêtes, a perturbé la comparabilité temporelle. D'autre part, les séries issues de l'enquête CVS présentent de fortes variations d'une année sur l'autre, en lien avec les effectifs plus faibles de répondants chaque année par rapport à VRS.

On utilise un modèle de lissage exponentiel ETS (Error, Trend, Seasonality) qui prolonge les tendances observées dans les données de l'enquête CVS de 2007 à 2019 pour estimer ce qui se serait passé pendant la période couverte par l'enquête VRS (2020–2023). L'écart entre les valeurs attendues et celles effectivement observées dans l'enquête VRS est ensuite interprété comme un effet du protocole de l'enquête VRS, appliqué aux mesures issues de l'enquête CVS. Ces modèles reproduisent les évolutions de fond tout en tenant compte de la forte variabilité des séries CVS. Ils sont entraînés sur des données correspondant au champ commun des deux enquêtes (personnes âgées de 18 à 74 ans, vivant en France métropolitaine) afin de dégager des tendances « pures ». Celles-ci sont ensuite appliquées aux données de l'enquête VRS sur l'ensemble de son périmètre des personnes âgées de 18 ans et plus, vivant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion. Dans ce cadre, les valeurs issues de l'enquête VRS

correspondent, pour l'année 2020, à une mesure des violences déclarées en $n-2$ lors de l'édition 2022, et, pour les années suivantes, à des mesures des violences en $n-1$ de chaque millésime. Le raccordement est effectué en 2023, première année totalement exempte de mesures restrictives en lien avec la pandémie. Cette démarche met en évidence des diminutions du nombre de victimes en 2020, possiblement liées à la crise sanitaire et aux mesures qui lui sont associées, ayant favorisé une présence accrue au domicile (confinements, télétravail généralisé), cohérentes avec les données administratives de la délinquance enregistrée ainsi qu'avec certains indicateurs indirects (par exemple, le télétravail comme proxy d'exposition pour certaines atteintes aux biens).

S'agissant des atteintes aux biens, cette approche permet de combler le vide de l'année 2019 lié au manque de données pour cette année (*figure 4*).

En revanche, pour la satisfaction à l'égard de l'action des forces de sécurité intérieure et pour le sentiment d'insécurité, il n'a pas été possible de reconstituer une mesure en $n-2$ afin de combler l'année 2020. Ces indicateurs restent donc non renseignés pour la période 2020-2021. Ils présentent par ailleurs une grande stabilité, à l'exception d'une hausse ponctuelle de la satisfaction envers l'action nationale des FSI après les attentats de 2015, ce qui justifie l'hypothèse de stabilité retenue à partir de 2019, avant raccordement en 2023 (*figure 5*).

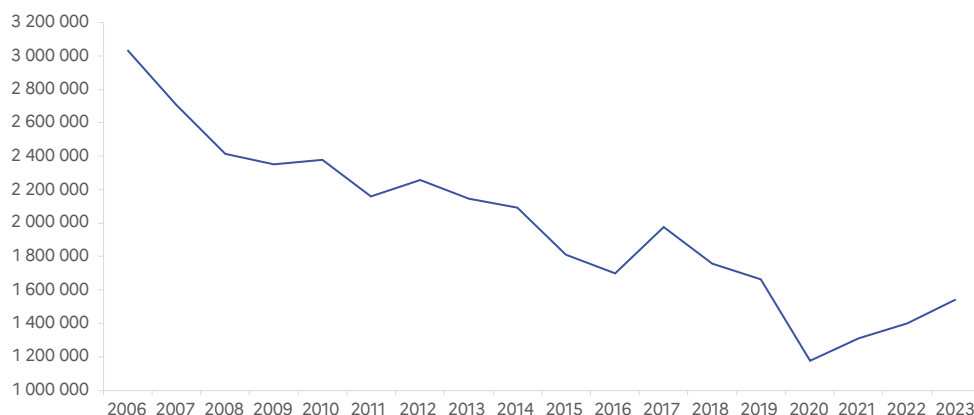
Les séries traitées par la présente méthode sont présentées en annexe de la partie 1 et sur le site *Interstats* du SSMSI.

5. Projet d'appariement entre l'enquête VRS et les bases statistiques sur la délinquance enregistrée

Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) est responsable de l'enquête Vécu et Ressenti en matière de Sécurité (VRS) et des bases statistiques sur la délinquance enregistrée. Un appariement entre ces bases est en cours de réalisation. Il a un double objectif :

- Analyser les déclarations des répondants à l'enquête VRS ayant déposé plainte auprès de la police ou de la gendarmerie pour les rapprocher des informations enregistrées dans les procédures judiciaires.
- Caractériser les non-répondants à l'enquête VRS, afin de mettre en œuvre des méthodes de correction de la non-réponse plus adaptées, et améliorer ainsi la robustesse des résultats de l'enquête. ●

Figure 4 > Nombre annuel de personnes dont le ménage a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol d'objet dans ou sur la voiture entre 2006 et 2023

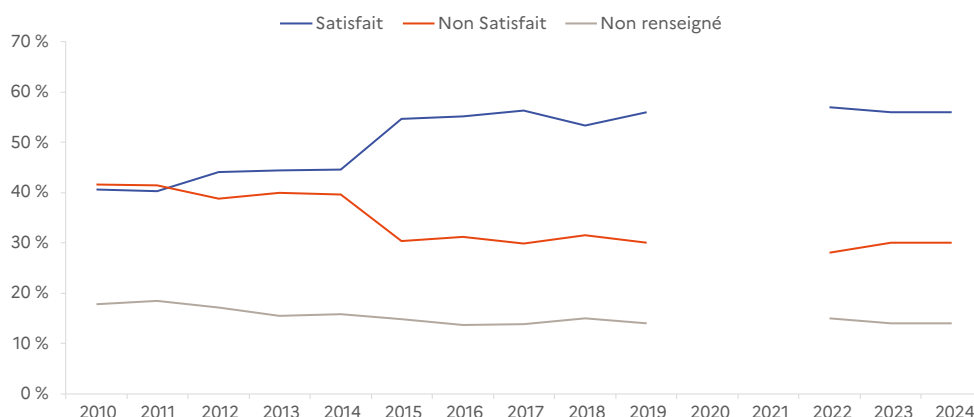


Lecture : Parmi les personnes âgées de 18 ans et plus, 1 544 000 personnes déclarent que leur ménage a été victime d'un vol ou d'une tentative de vol d'objet dans ou sur la voiture en 2023. Le nombre de personnes victimes est estimé à 3 034 000 en 2006 (série corrigée).

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2007 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles) ; traitement SSMSI.

Figure 5 > Opinion sur l'action nationale des forces de sécurité intérieure entre 2010 et 2024 (en %)



Note : Pour la satisfaction à l'égard de l'action des forces de l'ordre, il n'a pas été possible de reconstituer une mesure en n-2 afin de combler l'année 2020. Ces indicateurs restent donc non renseignés pour 2020 et 2021.

Lecture : En 2024, 56 % des personnes interrogées sont satisfaites de l'action nationale des forces de sécurité intérieure.

Champ : Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Source : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité (CVS), éditions 2010 à 2019 ; SSMSI, enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), éditions 2022 à 2024 (questionnaires socles, internet) ; traitement SSMSI.

- > **Baradji E., Filatriau O.**, « Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales », *Interstats Analyse* n° 29, 2020.
- > **Bernardi V.**, « Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2024 », *Interstats Info rapide* n° 49, 2025.
- > **Bernardi V., Carrasco V., Zilloniz S.**, « Discriminations et violences à caractère discriminatoire », France, portrait social, Éclairage, *Insee Références*, édition 2024.
- > **Brown É., Debauche A., Hamel C., Mazuy M.**, « Violences et rapports de genre : enquête sur les violences de genre en France », Paris, Ined éditions, 2020.
- > **Carrasco V., Chaussebourg L., Creusat J.**, « Les déterminants du dépôt de plainte : le type d'agression subie devance de loin les caractéristiques de la victime », *Économie et Statistiques*, 448-449, 2012.
- > **Duval M.**, « Transports en commun en 2024 : le plus bas niveau de victimes enregistrées depuis 2016 », *Interstats Info Rapide* n° 54, 2025.
- > **Caruso A.**, « Les agents de la fonction publique victimes de violences dans le cadre de leur métier en 2022 », *Stats Rapides* n° 120, DGAFF, 2025.
- > **Gallos Z.**, « Les infractions liées au numérique enregistrées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2023 : Panorama d'une criminalité hétérogène », *Interstats Analyse* n° 67, 2024.
- > **Guedj H.**, « Refonte du dispositif d'enquête statistique de victimation. Tome 1 : État des lieux de la mesure de la victimation et des perceptions en matière de sécurité », *Interstats Méthode* n° 22, 2023.
- > **Guedj H., Quiviger A., Razafindranovona T., Rosenzweig A., Zilloniz S.**, « Refonte du dispositif d'enquête statistique de victimation. Tome 2 : Enjeux méthodologiques liés à la bascule multimode et continuité des séries », *Interstats Méthode* n° 22, 2023.
- > **Guedj H., Quiviger A., Zilloniz S., Razafindranovona T.**, « Un protocole innovant, multimode en deux phases, pour mesurer la victimisation : résultats et principaux enseignements de la collecte de l'enquête Genre et Sécurité (Genese) », XIV^{èmes} Journées de méthodologie statistique de l'Insee, 2022.
- > **Guedj H., Zilloniz S.**, « Panorama des violences en France métropolitaine : enquête Genese 2021 », *Interstats Références*, SSMSI, 2022.
- > **Guedj H., Zilloniz S., Razafindranovona T.**, « Une enquête multimode annuelle pour mesurer la victimation en France à compter de 2022 : chronique d'une refonte en 4 actes », *Statéco*, 116, 2022. P.34.

- > **Guedj H., Prat I.**, « Améliorer les enquêtes multimode : l'apport des prétests de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité 2022-2025 », *Interstats Méthode* n° 27, 2024.
- > **Hadj Larbi A., Rakotobe M., Traore B.**, « Cyberviolences dans les établissements scolaires et dans la société », Économie et société à l'ère du numérique, Dossier, *Insee Références*, édition 2025.
- > **Insee**, « Sécurité et société », *Insee Références*, édition 2021.
- > **Karmous I.**, « Sentiment d'insécurité et présence de patrouilles des forces de sécurité intérieure : des résultats contrastés par département », *Interstats Analyse* n° 72, 2024.
- > **Le Minez S., Raynaud É.**, « Pensez-vous avoir été victime de discrimination ? Ce que vous en dites dans les enquêtes de la statistique publique », *Blog de l'Insee*, 2024.
- > **Matinet B., Bernardi V.**, « Les victimes du sexisme en France, Approche croisée à partir des procédures enregistrées par les forces de sécurité en 2020 et l'enquête Cadre de vie et sécurité », *Interstats Analyse* n° 40, 2022.
- > **Matinet B.**, « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2023 », *Interstats Info Rapide* n° 44, 2024.
- > **Sterchele C.**, « Les violences physiques enregistrées par les services de sécurité en 2023 », *Interstats Info Rapide* n° 39, 2024.
- > **Matinet B., Sterchele C.**, « Les victimes de violences physiques ou sexuelles enregistrées par les services de sécurité en 2023 », *Interstats Info Rapide* n° 32, 2024.
- > **Matinet B.**, « Les violences intrafamiliales non conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2023 », *Interstats Analyse* n° 73, 2025.
- > **Milin K.**, « Davantage de cambriolages de logements enregistrés dans les communes urbaines, aisées et voisines de fortes inégalités sociales », *Interstats Analyse* n° 60, 2023.
- > **Odin-Steiner D., Razafindranovona T., Zilloniz S.**, « Méthodologie de l'enquête genre et sécurité (Genese) », *Interstats Méthode* n° 21, 2023.
- > **Robert P., Zauberman R.**, « Le développement et les usages des enquêtes de victimation en France », *Économie et statistique*, 448-449, p. 79-83, 2011.
- > **Rosenzweig A., Razafindranovona T., Guedj H., Quiviger A., Zilloniz S.**, « Effets de mode relatifs aux victimations et aux perceptions en matière de sécurité : estimations à partir de l'enquête genre et sécurité (Genese) », XIV^{èmes} Journées de méthodologie statistique de l'Insee, 2022.
- > **SSMSI**, « Insécurité et délinquance en 2024 : bilan statistique et atlas départemental », *Interstats Références*, SSMSI, 2025.
- > **SSMSI**, « Rapport d'enquête Cadre de vie et sécurité 2019 : victimation, délinquance et sentiment d'insécurité », Paris, SSMSI, 2019.
- > **Razafindranovona T., Zilloniz S.**, « Vécu et ressenti en matière de sécurité, victimation, délinquance et sentiment d'insécurité », Rapport d'enquête – édition 2023, *Interstats Références*, SSMSI, 2024.
- > **Tir D.**, « Légère progression des infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de sécurité en 2024 », *Interstats Info Rapide* n° 53, 2025.

